

6211-01-029

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE
DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN AU VILLAGE HISTORIQUE DE VAL-JALBERT
PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 mars 2012 à 19 h
Hôtel Château Roberval
Salle Tremblay-Duchesne
1225, boul. Marcotte
Roberval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 MARS 2012	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
M. GASTON DALLAIRE	8
M. ALEX STOIAN	9
FONDATION RIVIÈRES	11
M. Olivier Huard	
COMITÉ ENVIRONNEMENT DE ROBERVAL	15
M. Olivier Bouchard-Lamontagne	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	
SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN	17
M. Denis Taillon	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	25
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT	26
M. TOMMY TREMBLAY	31
M. LAVAL MORIN	39
M. ÉRIC DONALDSON	47
M. OLIVIER HUARD	60
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉCISION	65
M. YVES GARNEAU	66
M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE	73
M. RICHARD GIRARD	84
M. RÉAL JODRY	87
M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE	96
M. JEAN-YVES NADEAU	101
Mme MARIE-CLAUDE PARIS	110
M. MAXIME OUELLET	115
M. LAVAL MORIN	118
M. OLIVIER HUARD	120

**SÉANCE DU 12 MARS 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert pour la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

10 Je me présente, Pierre Fortin, et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

15 Je serai secondé par le commissaire Donald Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

20 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

25 Exceptionnellement, les séances de l'audience publique seront filmées par le BAPE à des fins éducatives. Les gens qui ne désirent pas être filmés doivent en informer madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ou Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication à l'arrière de la salle.

30 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 16 février. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud.

35 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

Et c'est signé Pierre Arcand.

40 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les

répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par le projet.

45 Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

50 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

55 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue monsieur Donald Labrie et moi-même sommes engagés à respecter un Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

60 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

65 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect des droits d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

75 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

80 Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation est disponible.

Le mandat de la Commission d'enquête débute ce soir le 12 mars et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 11 juillet.

85 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. Je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

90 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

95 L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir et l'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

100 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets. La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie d'audience c'est-à-dire le 17 avril prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

105 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire "Avis d'intention" disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE. Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat, madame Renée Poliquin qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

110 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 13 avril à dix-sept heures (17 h).

115 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position

120

sur le projet; ces trois (3) options sont donc possibles. Ensuite, faites-le savoir à la coordonnatrice au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique le 23 mars.

125 À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La Commission compte recevoir les réponses dans un délai de quarante-huit (48) heures.

130 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics; ils deviendront accessibles par Internet à la Bibliothèque publique de Mashteuiatsh et à la Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini et également dans le site Web du BAPE. De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté à la Bibliothèque publique de Chambord, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM à Montréal.

135 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web, à la Bibliothèque de Chambord ainsi que dans les centres de documentation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience.

140 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons la disposition de la salle! Au centre, face à vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes et celle des personnes-ressources; à l'arrière, la table de l'équipe de la Commission; à ma droite, la table des représentants du promoteur; et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

145 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière de la salle. Ce soir, le registre sera ouvert après la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

150 Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible aussi que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le commissaire Donald Labrie, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

155 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question. Vous êtes bien sûr les bienvenus à vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

160 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de quarante-huit (48) heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience publique.

165 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

170 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la Commission, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

175 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission. Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission examinera son contenu comme elle le fait dans tous les autres documents déposés.

180 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

185 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! À ma gauche, les analystes Jean Roberge, Karine Jean; à l'arrière de la salle, madame Marie-Claude Tanguay et Renée Poliquin; sur le côté gauche ici de la salle, l'équipe responsable du tournage, Louise Bourdages et Pierre Dufour; ici devant nous la sténotypiste, madame Denise Proulx; et du Centre de services partagés, monsieur Richard Grenier, responsable de la logistique, et Michel Filteau, technicien du son.

190 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe, monsieur Taillon!

195

PAR M. DENIS TAILLON:

200 Merci monsieur le Président. Donc à ma gauche, monsieur Jean Gauthier ingénieur chez BPR; à ma droite, monsieur Marc Morin qui est notre conseiller technique à la Société de l'énergie communautaire; et à l'arrière de moi, monsieur Jean Lavoie de Dessau qui est géomorphologue, monsieur Daniel Courtois du groupe Nutshimit qui est biologiste, madame Hélène Bougie du groupe Nutshimit qui est architecte paysagiste, ainsi que madame Linda Langlais qui est directrice générale de la Société de l'énergie communautaire et monsieur Alexandre Gauthier qui est l'agent de liaison communautaire à la Société de l'énergie.

205

PAR LE PRÉSIDENT:

210 Merci beaucoup. Maintenant, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

210

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonsoir tout le monde.

215

Je m'appelle Mireille Paul, je suis la chargée de projet, je travaille à la Direction des évaluations environnementales du MDDEP. Ce soir, je suis accompagnée de madame Isabelle Auger qui travaille également dans ma direction et qui travaille comme analyste.

220

On a également dans la salle pour nous supporter, si jamais il y a des questions très spécifiques et très pointues, monsieur François Godin qui travaille pour le Centre d'expertise hydrique du Québec, et madame Véronique Tremblay qui travaille à la Direction régionale ici au Saguenay–Lac-Saint-Jean pour le ministère.

225

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Paul. Du côté de la Corporation du parc régional de Val-Jalbert.

PAR M. DANY BOUCHARD:

230

Bonjour, mon nom est Dany Bouchard, je suis le directeur général de la Corporation du parc régional de Val-Jalbert.

PAR LE PRÉSIDENT:

235

OK. Du côté du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

PAR M. RÉJEAN GOUDREULT:

240 Bonjour monsieur le Président. Mon nom est Réjean Goudreault, je suis le directeur régional du ministère dans la région. Je serai accompagné, j'ai des gens dans la salle avec moi, je serai accompagné de monsieur Gaston Gagnon qui est le responsable des dossiers Patrimoine et Muséologie à la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et aussi madame Marianne Maisonneuve qui est de la Direction du patrimoine et de la muséologie à Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 Merci. Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. OMER GAUTHIER:

250 Bonjour. Mon nom est Omer Gauthier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de la Direction des affaires régionales. Je suis représentant pour la Direction des affaires régionales et j'ai madame Amélie Bérubé ici de la Direction de l'expertise qui est dans la salle, qui est biologiste qui peut donner un support pour les questions plus pointues.

PAR LE PRÉSIDENT:

255 OK. Toujours du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. DENIS CAREAU:

260 Oui, bonjour. Denis Careau, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement des énergies renouvelables pour le volet énergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

265 OK. Du côté d'Hydro-Québec.

PAR Mme JOSÉE CHATEL:

270 Bonsoir. Mon nom est Josée Chatel, je suis déléguée commerciale à l'approvisionnement en électricité et je suis de la division Hydro-Québec Distribution. Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Du côté de Pêches et Océans Canada.

PAR Mme SUZANNE MARK:

280 Bonsoir monsieur le Président. Mon nom est Susanne Mark, je suis représentante du
ministère des Pêches et des Océans, je travaille comme analyste dans la politique de la gestion de
l'habitat du poisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

285 Merci. Et nous avons demandé également d'être présents dans la salle les représentants du
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, bonjour; de la MRC du Domaine-du-Roy, bonsoir; de
la MRC Maria-Chapdelaine, bonsoir; et de la municipalité de Chambord, bonsoir.

290 Nous avons aussi demandé à Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-
Jean de nous désigner une personne-ressource pour répondre par écrit à des questions
éventuelles de la Commission.

295 Je vais maintenant inviter chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et
à lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre
puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience
publique.

300 Je me réserve aussi le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre
requête originale. Si votre requête est longue, vous pouvez la résumer puisque la version intégrale
sera déposée dans les centres de consultation.

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
GASTON DALLAIRE**

305

PAR LE PRÉSIDENT:

310 À moins que les deux (2) premiers requérants aient changé d'idée, je vais lire leur requête. Il
s'agissait premièrement de monsieur Gaston Dallaire.

Donc monsieur Dallaire, je vais lire votre requête. Nous avons quatre (4) requérants.

"Je sollicite la tenue d'une audience publique pour le projet cité en rubrique. Le projet tel que
présenté n'est pas acceptable. Les motifs en support à la présente demande sont:

315 "Le scénario retenu est celui qui défigure le plus et de façon irréversible la plus grande
portion du site.

320 "Le concept d'interprétation d'équipement contemporain représente un risque de
concurrence à la vocation touristique actuelle du site, une contradiction temporelle et non légitimée.
Par ailleurs, le risque de perte d'intérêt n'est pas quantifié. Il n'y a pas de démonstration hors de
tout doute que ce concept ne vient pas causer un préjudice majeur à la vocation première du site.
À ce sujet, les impacts sont incomplets et les explications fragmentaires.

325 "Les causes de rejet du scénario le plus rentable et le moins dommageable reposent sur des
risques potentiels peu ou pas documentés.

"Il subsiste certaines incertitudes concernant le débit exact résiduel ainsi que les impacts sur
l'attrait touristique dans le bief intermédiaire.

330 "Techniquement, le choix des machines en ce qui concerne le débit minimal d'opération ainsi
que le facteur d'utilisation semble dicté par des considérations incompatibles avec le site.

335 "Il n'y a pas beaucoup d'efforts consacrés et démontrés dans les documents joints à la mise
en place-valeur de méthode de travail rappelant celles d'époque, telles que l'utilisation de trolley
pour atteindre la zone des travaux dans le but de susciter l'intérêt et l'attrait touristique et ce, même
pendant la période des travaux.

"Il y a plein d'autres exemples d'actions qui pourraient être faits afin de procéder à un
développement complémentaire au site historique."

340 Et c'est signé Gaston Dallaire.

345

ALEX STOIAN

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Le deuxième requérant est monsieur Alex Stoian. Donc monsieur Stoian n'est pas ici ce soir,
je vais lire sa requête qu'il a envoyée au ministre.

"J'ai passé ma vie à concevoir, à construire et à opérer des projets hydroélectriques tant au
Québec qu'à l'étranger sur une période de plus de cinquante (50) ans et je continue d'être impliqué
dans ce domaine.

355 "Par la présente, je vous dépose une demande d'audience publique relativement au projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert qui fait actuellement son cheminement dans la procédure d'évaluation environnementale.

360 "Les raisons de cette demande concernent la valeur patrimoniale du Village historique de Val-Jalbert, la dégradation potentielle de la valeur de la chute et les doutes soulevés relativement à l'intégrité des mesures concernant la valeur donnée à l'habitat du poisson.

365 "Relativement à la valeur patrimoniale du site, la construction de la centrale à cet endroit précis, et donc l'ajout d'un objectif à caractère tourisme industriel, affecte irrévocablement l'ensemble du seul site patrimonial du Québec abritant des bâtiments d'origine qui datent de 1901. Des solutions de rechange de l'agencement de l'aménagement et de la centrale existent et doivent être proposées et étudiées en détail afin de maintenir intacte cette valeur patrimoniale unique. Indépendamment du traitement architectural final de la centrale, les caractères stricts patrimoniaux et historiques du site seront compromis. D'ailleurs ce traitement sera décidé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sans consultation publique.

370 "Des craintes sont aussi à soulever relativement au débit esthétique qui risque de réduire la valeur touristique de la chute durant la période estivale. Sur une chute de cette taille, il m'apparaît insuffisant qu'un débit esthétique de seulement sept mètres cubes (7 m³/s) puisse lui permettre de conserver aussi son aspect majestueux. La chute évoque une toute autre impression de grandeur à des débits beaucoup plus élevés qui n'ont pas été considérés et qui peuvent occasionnellement exister durant la période estivale.

375 "En se basant sur des projets où l'habitat du poisson était un enjeu important, de nombreuses questions restent à être soulevées relativement à la valeur attribuée à l'habitat du poisson entre les deux (2) chutes et au débit écologique que je trouve insuffisant pour préserver l'habitat.

385 "L'intérêt que je porte aux lieux tient, entre autres, à la difficulté de maintenir intacts les sites historiques du Québec qui sont, somme toute, relativement jeunes et peu nombreux. Ils doivent être maintenus afin de permettre aux générations futures de mieux comprendre leur histoire. Je me fais toujours un point d'honneur d'accueillir famille et amis en visite au Québec pour leur faire visiter ces sites patrimoniaux."

390 Et c'est signé Alex Stoian.

Il nous reste deux (2) requérants.

395

FONDATION RIVIÈRES

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Maintenant j'inviterais de se rendre à la table des intervenants, le représentant de Fondation Rivières, monsieur Olivier Huard.

Ce que j'ai compris monsieur Huard, c'est que vous – assoyez-vous, soyez bienvenu – vous allez lire la requête qui a été signée par monsieur Alain Saladzius, c'est ça?

405

Nous vous écoutons.

PAR M. OLIVIER HUARD:

410

Bonjour, premièrement, bonjour tout le monde! Monsieur Saladzius fait partie du conseil d'administration de la Fondation Rivières et parle en son nom. Donc il s'agit de la lettre qui a été envoyée au ministre en date du 26 janvier 2012.

415

"Monsieur le Ministre, la Fondation Rivières désire vous soumettre ses préoccupations relatives au projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur le site historique de Val-Jalbert et requiert la tenue d'une audience publique à ce sujet.

420

"La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre depuis 2002 à la protection et à la mise en valeur des rivières du Québec. L'éducation est au cœur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières.

425

"Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles recèlent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devraient être systématiques. Nous croyons donc que les projets de développement éco et récréotouristiques associés aux rivières devraient être privilégiés, et ce particulièrement dans le contexte actuel où un nombre considérable de lieux ont déjà été altérés et que de nombreux autres sont menacés. Le nombre de sites de haute qualité et accessibles à la population diminue rapidement.

430

"Le projet tel que présenté en consultation affectera considérablement le caractère naturel du site et aura un impact majeur sur l'environnement, altérant de façon significative et permanente l'ensemble des écosystèmes avoisinants. Il s'agit en plus d'un site historique situé dans un parc régional, à proximité du milieu habité, donc d'un bien public dont le sort ne peut être décidé sans une large consultation.

435 "L'assèchement des chutes Ouiatchouan, une des plus hautes chutes du Québec avec
dénivellation de soixante-douze mètres (72 m) et la chute Maligne – en dehors des heures
d'ouverture du parc – constitue un enjeu à être discuté avec audience. Ces chutes deviendront,
entre guillemets, des chutes à piton car il faudra activer des portes télécommandées pour qu'elles
440 s'écoulent. En hiver notamment, alors que le parc est fermé du 25 octobre au 14 mai, le débit
s'écoulera presque entièrement dans une conduite forcée sur environ huit cents mètres (800 m),
asséchant aussi la rivière sur une longueur équivalente et altérant irrémédiablement la beauté des
lieux, notamment la chute de glace.

445 "Le promoteur a identifié un débit qu'il nomme écologique de zéro point trois mètre cube par
seconde (0,3 m³/s) alors que le débit d'étiage de la rivière est de quatre point trois mètres cubes
par seconde (4,3 m³/s). Il s'agit plutôt en réalité d'un débit économique établi le plus bas possible
afin de maximiser les profits du projet en faisant couler le plus d'eau possible dans la conduite
forcée.

450 "Le Parc de Val-Jalbert se verrait alors privé irrémédiablement de son principal attrait en
dehors des heures d'ouverture actuelles, lesquelles pourraient changer dans l'avenir. Les autres
randonneurs, quant à eux, sont totalement négligés.

455 "Par ailleurs, le projet nécessiterait des travaux considérables tels déboisement, dynamitage,
bétonnage, transport, ligne aérienne, poste de transformation, routes, déblais, etc., qui
transformeraient le paysage et auraient un impact significatif sur les écosystèmes.

460 "Bien que des efforts d'amenuisement aient été proposés, les bouleversements résiduels
quantifiés dans l'étude d'impact sont d'une ampleur que le projet ne peut être qualifié de projet vert.
L'étiquette verte que certains donnent au projet relève davantage d'une logique de relation
publique que de reposer sur un ensemble de mesures concrètes et appropriées, selon une
planification intégrée des ressources souhaitées par la population.

465 "À notre avis, le projet va virtuellement transformer le Parc historique de Val-Jalbert en parc
industriel: le premier bâtiment que l'on verrait serait la centrale hydroélectrique avec des
aménagements pour l'interprétation de son fonctionnement au premier plan. Cette question mérite
d'être abordée car elle soulève des enjeux économiques, touristiques et environnementaux. Veut-
on visiter une centrale hydroélectrique, voir une chute naturelle ou voir un site historique? Est-il
470 dans l'intérêt commun que ces options soient toutes confondues donnant un piètre résultat pour
chaque aspect?

"D'autre part, la justification de ce projet s'appuie sur la politique énergétique
gouvernementale de 2006 qui prévoit l'aménagement de petites centrales hydroélectriques par des

475 communautés locales, prioritairement, afin de créer une activité économique régionale. Mais le
contexte énergétique a été considérablement modifié depuis ce temps.

480 "Alors que la Régie de l'énergie a établi un prix d'achat de sept point cinq cents par
kilowattheure (7,5 ¢/kWh) en 2009 avec indexation de deux point cinq pour cent (2,5 %) par année
pour tous les achats d'Hydro-Québec, selon les prévisions économiques de l'époque, l'apparition
sur le marché de quantités considérables de gaz naturel, provenant notamment de gaz de schiste,
ont eu pour effet de faire chuter considérablement les prix de l'électricité. L'organisme américain
The Energy Information Administration a établi en janvier 2011 des statistiques sur le prix de
l'énergie et il est prévu que le prix de l'électricité aux États-Unis baisserait de six pour cent (6 %)
d'ici 2035.

485 "Dans ce contexte, en estimant le prix de vente aux États-Unis à six cents le kilowattheure
(6 ¢/kWh) selon les derniers résultats financiers d'Hydro-Québec et les contrats d'achat à long
terme signés, et un prix payé au promoteur de huit cents le kilowattheure (8 ¢/kWh) en 2013, on
estime qu'Hydro-Québec perdra un point cinquante-six million (1,56 M\$) dès 2013, soit un montant
490 total de trente-neuf point neuf millions (39,9 M\$) pour l'ensemble des vingt (20) premières années
du contrat avec indexation.

"Un tel projet représente donc une perte pour l'ensemble de la collectivité québécoise. Les
consommateurs d'Hydro-Québec ne doivent pas en payer le prix. La population est en droit de
495 connaître l'ensemble des informations pertinentes dans le cadre d'audiences publiques pour ainsi
prendre une décision éclairée.

"Sur le plan local, le promoteur a constitué une société en commandite afin de ne pas payer
d'impôts. Cet organisme n'est pas assujéti à la Loi d'accès à l'information des organismes publics.
500 Donc, bien que deux (2) MRC, un conseil de bande et une municipalité y aient investi le
financement requis, la gestion sera faite officiellement et tout à fait légalement derrière des portes
closes.

"Incidemment, et c'est ce qui inquiète dès maintenant, le promoteur n'a déposé aucun
505 document contenant des détails sur les coûts et revenus du projet pour en permettre une analyse –
des détails satisfaisants à notre avis.

"Notamment: l'estimation des coûts de ce projet de cinquante-trois millions (53 M\$) est
résumé en seulement treize (13) lignes et certains postes méritent des explications sur la façon
510 dont ils sont évalués;

"Aucune liste des dépenses déjà encourues, des mandats attribués, des procédures
d'attribution des contrats, etc.;

515 "Aucun bilan économique annuel mentionnant toutes les dépenses et revenus, y incluant les taxes applicables. À noter que dans les dossiers similaires d'Aumond, Sainte-Ursule ou de Shannon, ces informations avaient été établies dès le départ. Nous sommes convaincus qu'elles existent pour ce projet, alors pourquoi ne sont-elles pas rendues publiques?"

520 "Le site Web du promoteur ne contient aucune résolution ou procès-verbal;"

"Les coûts d'exploitation ne sont pas détaillés, ni les coûts d'administration de la société en commandite, ni les paramètres financiers;"

525 "Des coûts sont présentés sur vingt (20) ans, d'autres sur vingt-cinq (25) ans, et pour la Corporation du parc, on parle de revenus de dix-neuf point huit millions (19,8 M\$) sur quarante (40) ans. Quelle est la valeur présente de tous ces coûts?"

530 "Le promoteur prévoit la création de fonds de développement et que chaque investisseur serait libre d'affecter selon ses prérogatives les profits. Il serait souhaitable de préciser ces intentions et de ramener les montants en jeu à une valeur présente.

535 "Conséquemment, puisque le projet prévoit l'usage d'un bien commun, avec des droits hydrauliques publics et des enjeux environnementaux, historiques et économiques qui interpellent toute la population, nous sommes d'avis que ce projet doit faire l'objet d'une consultation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

540 "Quelques intervenants ont d'ailleurs questionné le promoteur sur quelques aspects problématiques et les réponses fournies apparaissent imprécises et évasives. Nous sommes convaincus que la population souhaite que les aspects mentionnés précédemment soient pris en compte et discutés dans un forum structuré pour ce projet et ceux qui suivront.

545 "Mentionnons enfin l'importance de l'économie d'énergie. Il y aurait lieu d'évaluer si les cinquante-trois millions (53 M\$) investis dans ce projet ne seraient pas plus rentables pour les communautés locales et Hydro-Québec s'ils étaient affectés à des mesures écoénergétiques ciblées, dans une réelle optique de développement durable.

550 "Ce projet pourrait aussi être remplacé par des éoliennes d'une capacité d'environ trente-deux mégawatts (32 MW), soit l'équivalent de dix (10) éoliennes de trois point deux mégawatts (3,2 MW). Ne serait-ce pas plus opportun et même plus économique en considérant la valeur environnementale accrue d'une telle filière d'approvisionnement?"

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Hard.

555

COMITÉ ENVIRONNEMENT DE ROBERVAL

PAR LE PRÉSIDENT:

560

Maintenant, j'inviterais notre dernier requérant qui est monsieur Olivier Bouchard-Lamontagne, représentant du Comité environnement de Roberval.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

565

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

570

Bonsoir.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

575

Bonsoir.

Roberval, le 26 janvier 2012, cabinet du ministre Pierre Arcand, objet, demande d'audience publique.

"À qui de droit, nous avons constaté dans la population locale un vif désaccord vis-à-vis le projet de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean de minicentrale à Val-Jalbert. Voir ci-joint une pétition exprimant ce désaccord – j'ai la copie ici si vous voulez voir. Nous avons exprimé ce désaccord lors des séances de préconsultation et lors de rencontres avec Alexandre Gauthier, employé du promoteur, et nous sommes demeurés insatisfaits des réponses obtenues.

585

"Créer une centrale électrique sur un site naturel d'une aussi grande renommée internationale est une grave modification à son essence même et porterait des conséquences sur le sentiment d'appartenance que celui-ci procure et son pouvoir d'attraction touristique.

590

"Nous doutons fortement des intérêts de la MRC Domaine-du-Roy et de la visée de développement durable de celle-ci dans le projet.

595 "Étant donné que le Québec possède déjà des quantités suffisantes en électricité pour répondre à ses besoins actuels et futurs, il serait bel et bien plus approprié que cette même MRC développe des projets comme du transport en commun et un chantier d'efficacité énergétique des infrastructures pour développer économiquement en emplois et en retombées économiques dans le milieu, ainsi qu'en indépendance vis-à-vis les ressources non renouvelables, qu'avec un pareil projet.

600 "La population consultée par notre comité désapprouve la gestion du site depuis que celui-ci fut cédé par la SÉPAQ, étant donné qu'elle perd de plus en plus accès au site dans ses activités de plein air que ce soit par le sentier pédestre Ouiatchouan et le Centre de plein air de Roberval ou juste en marchant en saison automnale, hivernale et printanière, souvent qualifiée de saison non touristique. C'est la période pendant laquelle la minicentrale utiliserait l'eau circulant dans les chutes et la rivière pour faire de l'électricité sans tenir compte du débit esthétique. Est-ce que cela dévisagera la rivière et les chutes pendant cette période? Est-ce pour cela que notre accès est dès maintenant limité? Est-ce pour nous éviter le choc que cela fera lorsque nous en serons conscients et conscientes?

610 "La chute Ouiatchouan est une attraction à l'année et nous voulons y accéder à l'année pour y contempler sa beauté unique et inaliénable de notre sentiment de fierté régionale.

"Nous croyons que ce besoin local insatisfait exprime un potentiel touristique et économique pour l'avenir du site sous-évalué dans le cadre du projet actuel.

615 "Cette même population poursuivra l'expression de son désaccord pour être dignement représentée au sein de la MRC Domaine-du-Roy, au sein de la Corporation du parc régional de Val-Jalbert, dans les activités de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, et dans tout endroit jugé pertinent dans l'avenir proche. De plus, le comité s'engage à poursuivre l'éducation populaire en vue de défendre notre accès au site et la protection de celui-ci.

620 "Nous tenons à déposer un mémoire et obtenir une audience publique pour exprimer ce désaccord et y trouver des solutions avec les multiples acteurs et actrices. Nous saluons l'initiative du BAPE dans ce dossier.

625 "Veuillez agréer de nos sincères remerciements pour l'attention portée à cette demande."

Moi-même, Olivier Bouchard-Lamontagne, puis Vicky Villeneuve, vice-présidente. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

630 Merci monsieur Bouchard-Lamontagne.

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, la parole est au promoteur, monsieur Denis Taillon de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean qui présentera son projet durant environ quinze (15) minutes.

640 Après cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes et le registre pour les questions sera ouvert.

Alors monsieur Taillon, c'est à vous!

645 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Merci monsieur le Président. Donc ça me fait plaisir de présenter à cette Commission le projet d'aménagement hydroélectrique de Val-Jalbert.

650 Quelques mots sur la Société de l'énergie communautaire! C'est une organisation qui a été mise en place par le milieu et pour le milieu, qui vise à réaliser des projets idéalement à cent pour cent (100 %) publics, et qui est le fruit d'un partenariat entre le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy.

655 Cette entente-là, elle vise comme objectifs à favoriser le développement et la mise en œuvre des potentiels d'énergie renouvelable sur le territoire des partenaires, de développer des projets stimulant le développement économique local, et de générer des revenus d'exploitation qui vont par la suite servir de levier de développement économique pour les communautés.

660 Nous avons axé notre travail pour devenir une organisation qui est centrée sur l'acceptabilité sociale de ses projets; on sait qu'aujourd'hui, c'est une condition sine qua non de tout projet donc nous, on adopte des principes à cet égard-là.

665 Donc évidemment, notre approche est centrée sur la gestion environnementale et participative, on veut maintenir des relations structurées et fructueuses avec les communautés, on veut être également transparent dans nos communications et enjeux.

670 Maintenant, en détail le projet! Nous avons une vue générale ici du territoire du Parc de Val-Jalbert. Essentiellement, dans cette partie-là, je vais vous localiser ici ce qui est prévu, le poste qui va permettre le raccordement à la ligne d'Hydro-Québec, la centrale qui est au pied de la grande chute à proximité du vieux moulin, et ici le barrage qui va être aménagé.

On va regarder maintenant plus en détail chacun de ces lieux-là! Donc dans un premier temps, vous avez une vue ici de la localisation prévue de la prise d'eau et du barrage qui serait localisé dans cette zone-ci.

675

Par la suite, l'eau de la rivière va être acheminée à l'intérieur d'un tunnel et d'une conduite forcée jusqu'au pied de la chute de Val-Jalbert pour se raccorder évidemment à la centrale. Ici, excusez-moi, la vue que vous avez ici, c'est une vue en amont du barrage, donc vous voyez à peu près plus de trace visuelle de la localisation de ce barrage-là.

680

La centrale, quant à elle, va être localisée dans cette zone-ci du Parc de Val-Jalbert. C'est une zone qui est située à proximité – tout à l'heure, je vais vous montrer la différence d'approche qu'on a retenue jusqu'à maintenant. De là, évidemment, l'énergie va être acheminée via des lignes électriques souterraines vers le poste qu'on retrouve dans cette zone-là.

685

La photo qui va apparaître, c'est une photo qui nous illustre la localisation du site vue de la route régionale. Donc voilà pour l'essentiel. Évidemment, l'essentiel des lignes électriques vont être enfouies de façon à ne pas être apparentes sur le site de Val-Jalbert.

690

Maintenant, la Société s'est donné une démarche d'implication citoyenne et de contribution de la population à ce projet-là, ça a débuté très tôt lors des premières phases de développement de projet.

695

Donc on a tenu des rencontres de consultation citoyenne en amont du processus de dépôt de soumission à Hydro-Québec; on a procédé à l'embauche d'un agent de liaison communautaire de façon à s'assurer qu'on ait quelqu'un qui est constamment en lien avec les communautés.

700

On a réalisé un sondage sur l'acceptabilité sociale du projet qui nous a révélé des choses relativement intéressantes, et on a mené un processus de préconsultation qui a impliqué la tenue de quatre (4) rencontres publiques où la participation citoyenne a été extrêmement importante et en amont et en aval de ces activités-là, on a tenu des activités de communication.

705

Je vous dirais qu'on a également influencé les partenaires municipaux qui ont, dans le cadre de leur règlement d'emprunts municipaux, distribué de l'information dans tous les foyers de façon à informer les citoyens des impacts des emprunts que ces partenaires-là réalisaient par rapport au projet.

710

Maintenant, le processus de consultation! Ce qu'on souhaitait avec ce projet-là, c'est évidemment d'informer d'abord la communauté sur le projet et les impacts appréhendés, on voulait connaître leurs préoccupations et leurs opinions, on voulait également valider et compléter

l'évaluation préliminaire de l'étude d'impact et, en final, on voulait améliorer comme tel le rapport d'étude d'impact sur l'environnement.

715 Ça nous a permis un certain nombre de choses, les rencontres de préconsultation. D'abord, on a pris certains engagements et on a réalisé un certain nombre d'interventions dont la première, elle est quand même importante, on a eu des commentaires par rapport aux citoyens et je dirais même par rapport aux ministères qui nous ont demandé de revoir et de réviser le volet architectural de la minicentrale.

720 On nous a demandé également de bonifier l'étude portant sur l'ambiance sonore.

On nous a demandé de procéder à une analyse additionnelle relativement aux impacts que pouvaient avoir les changements climatiques sur un projet tel que celui que nous proposons.

725 On nous a demandé de dresser une synthèse des préoccupations qui avaient été exprimées lors de ces préconsultations-là et on nous a demandé également des précisions quant au mécanisme de communication.

730 Maintenant, au niveau des enjeux! Je les reprends pas comme ça, mais je vais y aller dans le détail de chacun. Donc au niveau de l'intégration harmonieuse au Village de Val-Jalbert, première préoccupation de la Société, ça a été d'établir un lien de communication formel avec la Corporation du parc et de discuter avec elle de l'intégration de ce projet-là sur le site de Val-Jalbert.

735 L'entente, elle prévoit d'abord la possibilité pour le parc de faire la mise en valeur du patrimoine hydraulique à partir des installations qu'on propose d'aménager.

L'entente va générer des revenus additionnels qui vont contribuer, à notre avis, à la pérennité du Parc de Val-Jalbert.

740 L'entente, il y a beaucoup d'éléments qui portent sur la manière et la façon de réaliser le projet en tenant compte des saisons touristiques, de la fréquentation touristique, de façon à ce que la réalisation du projet impacte le moins possible sur les opérations du Village historique de Val-Jalbert.

745 Et évidemment, on a convenu ensemble de maximiser l'enfouissement d'infrastructures, de façon à ce qu'il y ait le moins de traces apparentes des infrastructures qui sont proposées.

750 On nous a aussi demandé comme enjeu de beaucoup mettre d'efforts sur l'intégration visuelle des infrastructures. Donc ici, vous avez un exemple d'une bonification qu'on a apportée qui est le fruit de la préconsultation, donc une bonification qui a été apportée au barrage.

755 Donc dans la photo en bas à droite, vous avez la première proposition de barrage qui avait été soumise à l'époque à la consultation. Et à partir des commentaires formulés, à partir aussi de discussions que nous avons eues avec le ministère et la Corporation, on nous a demandé de voir si on pouvait bonifier la proposition qu'on avait déposée et, effectivement, on a vu les perspectives positives d'opter pour un barrage à crête déversante qui va permettre de réduire les surfaces d'excavation, qui va permettre de réduire l'impact du barrage sur le patrimoine archéologique qu'on retrouve dans ce secteur-là.

760 Et tout ça, bien, évidemment, ça améliore l'aspect visuel qu'on retrouve en rive gauche de la rivière, donc où là il y a à peu près plus de trace apparente du barrage comme tel.

765 Vous avez ici un petit exemple de ce que ça implique, la modification qu'on a faite. Donc dans la zone qu'on retrouve ici, là, c'est la zone qui initialement était impactée par la première proposition de barrage qu'on retrouve là, donc le déplacement de l'axe du barrage, sa réduction en termes d'ampleur fait en sorte que cette zone-là ne sera à peu près pas touchée et ici, la zone va être également réduite par rapport à celle qui était prévue. Donc moins d'excavation, moins de dynamitage et moins de déforestation dans ce secteur-là.

770 Maintenant, aussi dans le cadre des activités de préconsultation, on nous a fait part de certains commentaires par rapport à la centrale et ça a amené un certain nombre de changements. Le premier qu'on soumet, c'est qu'initialement la localisation de la centrale était prévue à cet endroit-là et de façon un peu plus démarquée, la centrale du vieux moulin, on a convenu d'un commun accord, à la fois avec la Corporation et le ministère, de favoriser une localisation dans cette zone-ci.

775 Évidemment, ça l'a un impact parce que ça relocalise quelque peu la conduite d'amenée. Également, l'autre impact mineur selon nous, c'est que la partie, on rallonge d'à peu près vingt mètres (20 m) la partie du bief intermédiaire. Donc voilà pour cet aspect-là.

780 Maintenant, quant à l'architecture de la centrale! Initialement, nous proposons un concept où on mettait à profit la toiture de la centrale à des fins d'utilisation touristique. Par contre, maintenant ce qu'on propose, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, un déplacement de la centrale, sauf qu'on garde exactement la même approche et le même concept.

785 Donc ici, c'est à ce stade-ci que nous sommes, là, nous avons, nous proposons un genre de belvédère qui va permettre à la clientèle touristique d'utiliser la même zone qui est utilisée actuellement pour l'observation de la chute, mais de façon beaucoup plus, avec beaucoup plus de disponibilité d'espace.

790 Et l'axe suivant, vous avez une vue, je dirais, de l'autre côté de la rivière. Donc dans la première proposition, vous voyez un petit peu, on venait comme un peu impacter le vieux moulin avec une présence peut-être un peu trop proche de la centrale.

795 Donc en la déplaçant dans cette zone-là, ce qu'on propose ici, c'est un schéma un petit peu conceptuel, c'est d'abord de mettre à profit une caractéristique propre à l'histoire de Val-Jalbert qui est au bois, donc d'utiliser le matériau de bois comme revêtement potentiel de la future centrale, d'utiliser des espaces qu'on aménagerait entre la structure physique de la centrale et son revêtement extérieur, de façon à créer des aires de circulation qui donneraient des accès à des points d'observation mis à différents endroits pour donner différents points de vue.

800 Le "décalage" entre la localisation actuelle et celle qui était proposée à l'origine, d'après nous, va permettre aussi un certain démarquage entre le passé et le présent. Élément qui, je vous dirais, choquait à l'époque des préconsultations, c'est le puits d'accès qui était là, qui était nécessaire pour donner accès par le toit à la centrale, donc il est remplacé par une autre infrastructure qui est beaucoup moins, je dirais, agressive sur le plan visuel.

805 Maintenant, autre préoccupation, c'est évidemment les retombées et les bénéfices pour la collectivité! Donc évidemment, première proposition, c'est la création de fonds dédiés par les partenaires; les partenaires se sont engagés à créer de tels fonds et je vous dirais, d'expérience, l'effet de levier de ces fonds-là, on peut l'estimer entre, un dollar (1 \$) génère, règle générale, de quatre (4 \$) à sept dollars (7 \$), donc il y a un impact significatif dans l'effet économique que vont générer ses fonds de développement là.

815 On a pris des engagements de maximisation des retombées économiques locales. On est en discussion d'une entente avec le Comité de maximisation de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On souhaite diviser les appels d'offres en quatre (4) lots distincts de façon à donner le maximum d'accès possible à des entreprises régionales. Puis évidemment, dans la mesure où on pourra le faire, on veut favoriser l'achat de biens et de services sur le territoire.

820 Au niveau des emplois directs qui vont être créés, on estime à cent soixante-quatre (164), les emplois de la construction, un emploi permanent régulier pour les phases d'opération.

825 Quant à l'aspect de la consolidation des activités récréotouristiques à Val-Jalbert, évidemment, l'entente qu'on a convenue avec la Corporation va permettre de générer des revenus de dix-neuf virgule sept millions (19,7 M\$) sur une période de quarante (40) ans. Et évidemment, on est convaincu que la nouvelle centrale va être aussi un élément d'attractivité pour le parc.

830 Finalement, on pense qu'à travers la structure de développement de projet qu'on s'est donnée, qu'on va favoriser le développement d'une expertise locale et régionale en matière de développement de pareil projet.

835 Toujours au niveau des retombées et des bénéfiques! On parle ici d'un projet de cinquante-trois virgule trois millions de dollars (53,3 M\$) qui va générer, sur un horizon de vingt-cinq (25) ans, des bénéfiques aux partenaires de l'ordre de soixante et onze virgule six millions de dollars (71,6 M\$).

840 Nos analystes financiers traduisent tout ça en rendement sur investissement d'environ dix virgule deux pour cent (10,2 %), et la répartition des bénéfices de ces projets-là, bien, c'est partagé au prorata de l'investissement de chacun. Donc dans ce cas-ci, le Conseil des Montagnais quarante-cinq pour cent (45 %), MRC Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine vingt-deux virgule cinq pour cent (22,5 %), et la municipalité de Chambord dix pour cent (10 %).

845 Élément important aussi, la préoccupation de l'aspect visuel de la chute! Donc c'est encore là un travail qu'on a travaillé en étroite collaboration avec le Parc de Val-Jalbert. Après tous les éléments de mesures qu'on s'est donnés pour en estimer correctement les choses, on en est venu à la conclusion qu'un débit de sept mètres cubes-seconde ($7 \text{ m}^3/\text{s}$) serait un débit convenable.

850 Ce débit-là s'appliquerait pour une période qui s'étend du 15 mai jusqu'au 24 octobre, il serait modulé pendant la saison touristique de Val-Jalbert; ici, on parle d'un total de mille huit cent cinquante-huit (1858) heures où on serait assujéti à un débit esthétique. Et on a convenu avec la Corporation que ce bloc d'heures pourrait être réaménagé dépendamment des besoins de la Corporation.

855 Quant à l'habitat du poisson! Rapidement, c'est un secteur qui est essentiellement un secteur, je dirais, de dévalaison, donc le poisson qui emprunte cette section-là passe à travers une succession de bassins pour finalement atterrir en bas de la grande chute.

860 Et pour maintenir les conditions nécessaires à cet habitat-là, on estime qu'un débit écologique de point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est une valeur sécuritaire pour permettre le maintien des conditions viables pour les poissons qui empruntent cette section de la rivière. Également, l'étude d'impact prévoit une série de mesures de suivis par rapport à cette préoccupation-là.

865 Quant à la conservation du patrimoine archéologique! C'est un élément qui a été important dans le développement du projet; on a eu quelques rencontres avec le ministère pour bien cerner cet aspect-là. On a réalisé une étude sur le potentiel archéologique du site de Val-Jalbert, on a réalisé des fouilles archéologiques pour pas avoir de surprise à partir du moment où on intervenait

directement sur le terrain, et on se donne un programme de suivi pendant les travaux de construction.

870

Également, on a proposé quelques modifications à la Commission de protection du territoire agricole pour, encore là, tenter de réduire les impacts sur le territoire agricole. Donc essentiellement, on a proposé un déplacement de l'aire destinée aux roulottes de chantier qui est une aire temporaire, donc de la ramener davantage dans le secteur qui est plus dans les limites du parc comme tel.

875

Et la même chose pour le poste de transformation où on a proposé de maximiser sa localisation à l'orée du bois et de relocaliser ou de proposer des chemins d'accès différents qui ont le mérite d'avoir peut-être moins d'impacts sur le territoire agricole.

880

Donc l'étude d'impact également, elle contient un programme de suivi environnemental qui comprend plusieurs facettes, on pourra y revenir au cours des prochaines étapes de la Commission.

885

Maintenant, en terminant, monsieur le Président, les administrateurs de la Société ont la profonde conviction d'avoir déployé tous les efforts nécessaires dans le but de soumettre à cette Commission un véritable projet de développement durable qui possède tous les attributs pour marquer le temps.

890

La filière de l'énergie communautaire est nouvelle au Québec et sa pérennité à long terme va de toute évidence dépendre de la capacité de ses acteurs à développer et à réaliser des projets de qualité.

895

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert réunit à notre avis toutes les conditions pour en faire un véritable modèle en matière d'énergie communautaire. Nous pensons marquer le temps parce que ce projet est cent pour cent (100 %) public et qu'il implique un partenariat novateur et structurant entre la Première Nation innue de Mashteuiatsh et le milieu municipal du comté Roberval.

900

Nous pensons aussi marquer le temps parce que nous avons innové en matière de participation citoyenne et d'implication des parties prenantes au processus d'évaluation et de développement de ce projet.

905

Nous pensons également marquer le temps parce que nous contribuerons au développement et à la consolidation à long terme du Parc régional de Val-Jalbert qui émerge, avec la mise en œuvre de son plan de développement, d'une longue période de stagnation.

910

Et finalement, nous pensons marquer le temps puisqu'un siècle plus tard, nous réécrivons collectivement l'histoire de ce site, soit celle de la mise en valeur de la force de l'eau pour soutenir le développement économique du milieu et d'une région.

Merci monsieur le Président.

915

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Taillon pour votre présentation. Mais votre présentation, elle va être déposée comme document d'information à madame Poliquin?

920

PAR M. DENIS TAILLON:

Oui, on peut facilement la déposer.

925

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le registre est maintenant ouvert.

930

Nous allons prendre une pause jusqu'à huit heures et quart (8 h ¼); à huit heures et quart (8 h ¼) précises, on reprend avec les questions des participants.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

935

**REPRISE DE LA SÉANCE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

PAR LE PRÉSIDENT:

940

Alors avant d'inviter la première personne inscrite au registre, je vais faire l'appel des documents.

Est-ce que du côté du promoteur, vous avez des documents à déposer?

945

PAR M. DENIS TAILLON:

950

Effectivement, monsieur le Président, nous aimerions déposer à cette Commission une lettre que nous a transmise Fondation Rivières le 29 février qui demandait un certain nombre d'informations.

Nous souhaiterions également déposer un petit document qui corrige quelques petites coquilles de syntaxe qu'on retrouve dans l'étude d'impact, donc on a intégré les références et les éléments de correction.

955

Nous souhaiterions également déposer les projections financières du projet qui ont été élaborées par nos spécialistes financiers, un budget plus détaillé du projet et des dépenses encourues jusqu'à maintenant.

960

La liste et le mode d'attribution des contrats que la Société a accordée jusqu'à maintenant.

Et la lettre que nous a transmise le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, traitant de l'octroi des forces hydrauliques, le 20 septembre 2007.

965

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

970

Est-ce que du côté des personnes-ressources, il y a des documents qui devraient être déposés? Non, OK, ça va aller.

975

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JEAN-FRANÇOIS ROBERT**

PAR LE PRÉSIDENT:

980

Donc j'inviterais, sans plus tarder, monsieur Jean-François Robert.

Bonsoir monsieur Robert.

985

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

Bonsoir. Moi, je pense qu'un projet comme ça doit s'inscrire dans une logique de gestion par bassin versant.

990

Je veux savoir de quelle façon il s'inscrit, justement, dans une logique de bassin versant, le projet sur la rivière Ouiatchouan?

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Merci. Du côté du promoteur, comment s'inscrit le projet?

PAR M. DENIS TAILLON:

1000

Je vais passer la parole à monsieur Gauthier qui pourra détailler sur cet aspect-là.

Mais je dois dire d'entrée de jeu que dans le cadre du développement et les étapes de développement du projet, il y a eu des collaborations et des discussions qui ont été faites avec le Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan qui disposait déjà d'un plan d'action concernant la rivière Ouiatchouan.

1005

Et on s'est inspiré de ce qui avait été fait par cette organisation-là.

Mais pour le reste de la réponse, je vais demander à monsieur Gauthier de compléter.

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis suite à monsieur Gauthier, j'irai voir auprès du ministère de l'Environnement pour voir si vous avez des informations additionnelles.

1015

Monsieur Gauthier.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1020 Donc la gestion par bassin versant, essentiellement, un des mandats principaux, c'est de réaliser le Plan directeur de l'eau, donc les organismes de bassin versant...

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 S'il vous plaît, monsieur Gauthier, vous regardez le président! Vous vous adressez toujours au président.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

D'accord. Donc de réaliser le Plan directeur de l'eau.

1030 C'est Daniel Courtois, notre biologiste, qui a fait des contacts avec le conseil de bassin versant, donc je vais demander à Daniel de peut-être nous énoncer ce qui a été réalisé.

PAR M. DANIEL COURTOIS:

1035 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir tout le monde. Donc au niveau du travail qui a été fait en regard du comité de bassin versant, le travail qui a été fait avec eux, je vous dirais qu'il y a eu au départ, dans le cadre de l'étude d'impact, des consultations qui ont été réalisées afin d'obtenir de leur part justement leurs plans, pour pouvoir les intégrer à l'intérieur de l'étude environnementale et de les considérer.

1040 Tout au long du processus de consultations publiques, on a eu la chance d'échanger et de voir justement la représentante du Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan être présente à ces consultations-là.

1045 Et leur participation a permis, à certains égards, d'apporter, dans le cadre du projet, des ajustements et d'apporter des pistes d'amélioration.

1050 Je vous dirais qu'un exemple dans lequel on a eu à travailler avec eux tout récemment, c'est en lien avec le programme de compensation sur l'habitat de poisson qu'on va avoir à déposer dans le cadre du projet.

1055 Et ce programme de compensation là, on a travaillé une approche, parce qu'à l'intérieur même de la rivière Ouiatchouan, il y avait des éléments, du moins les inventaires qu'on a réalisés au cours de l'été 2011 ne nous permettaient pas, avec certitude, de pouvoir réaliser certains des aménagements du programme de compensation dans la rivière même, donc on a procédé, dans le

fond, à des rencontres avec le comité de bassin versant pour trouver des sites et de les faire participer à la recherche de solutions pour notamment l'identification de sites qui pourraient être ciblés pour d'éventuels projets de compensation.

1060 Notamment, on nous a référé deux (2) secteurs au niveau du lac des Commissaires, deux (2) cours d'eau qui feront l'objet, au cours de l'été, d'inventaires et qui pourraient éventuellement être aménagés pour l'omble de fontaine.

1065 Donc c'est des exemples de participation, du moins de processus qui ont interpellé le bassin versant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 Quand vous dites que vous avez tenu compte du plan, est-ce que vous parlez du Plan directeur de gestion de l'eau?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

1075 Oui. On l'a obtenu, on l'a consulté avant, quand on a à faire la description du milieu à l'intérieur de l'étude d'impact, les spécialistes du domaine de l'environnement ont eu à analyser le Plan directeur de l'eau et à intégrer des éléments d'information qui nous permettaient de faire une description du milieu, notamment notre zone d'étude, la partie du plan qui touchait notre zone d'étude.

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis l'organisme était satisfait des ajustements que vous avez faits?

1085 **PAR M. DANIEL COURTOIS:**

Par rapport aux ajustements, je vous dirais que c'est davantage dans le cadre du processus de participation publique où l'organisme a eu à se positionner comme les autres participants et a fait part de leurs préoccupations.

1090 Puis il y a eu une liste de réponses aux questions lesquelles venaient directement du comité de bassin versant. De mémoire, je les ai pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Est-ce que vous parlez du PR3.3? Le compte rendu des consultations préliminaires?

PAR M. DANIEL COURTOIS:

Oui, le compte rendu des consultations, c'est ça.

1100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci. Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous partagez le cheminement qui a été fait?

1105 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

En fait, le ministère de l'Environnement ne peut que travailler en analyse environnementale en utilisant le Plan directeur. C'est une nécessité. On en a pris connaissance.

1110 Évidemment, on n'a pas d'échanges étroits avec l'organisme comme le promoteur en a eu, mais à l'analyse environnementale, il n'est pas exclu qu'il peut y avoir des échanges avec l'organisme de bassin versant.

1115 Je suis très contente de savoir que le projet de compensation qui est à venir se fait en collaboration avec cet organisme-là.

1120 Et pour répondre de façon étroite à monsieur, oui, c'est un projet qui doit être analysé dans une optique de gestion de bassin versant. Et notre zone d'étude à nous au ministère englobe tout le bassin versant, étant donné qu'on est partie prenante à la gestion du lac des Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc quelle est votre deuxième question, monsieur Robert?

1125 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

Toujours en ce qui a trait au bassin versant, ma question était plus large que ça, en fait.

Je suis content, je remercie les gens pour la réponse.

1130 Moi, je fais référence, en fait, au sous-bassin qui est le lac Saint-Jean, au sous-bassin versant qu'est le lac Saint-Jean.

1135 Il y a un comité là-dessus, il y a un comité qui est formé d'ailleurs des représentants de l'ensemble de la région ici ce soir. Certains font partie du Comité de bassin versant Lac-Saint-Jean, je voudrais savoir s'il y a une position qui a été émise de la part de ce comité-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1140 OK. On va aller voir tout de suite le promoteur.

Est-ce qu'il y a eu une position qui a été émise?

PAR M. DENIS TAILLON:

1145 À ce que je sache de cet organisme-là, non. Par contre, j'ajouterais, par rapport à la question des bassins versants, au moment des préconsultations, on a eu des préoccupations qui ont été exprimées quant au maintien du régime actuel de la rivière Ouiatchouan.

1150 Donc à ce moment-là, c'est clair que pour nous, on a pris des engagements de ne pas toucher au régime actuel de façon à ne pas le modifier. Et c'était des préoccupations qui étaient importantes pour l'organisme de bassin versant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Quand vous parlez des engagements, c'est parce que vous vouliez pas modifier le régime d'écoulement des eaux pour que ça ait une influence quelconque sur le lac?

PAR M. DENIS TAILLON:

1160 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 C'est ça?

PAR M. DENIS TAILLON:

1170 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Du côté du ministère, vous avez un ajout, madame Paul?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1175

Bien, simplement que cet organisme-là a pas manifesté sa présence à cette étape-ci de l'analyse du dossier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180

Est-ce que vous l'invitez à rentrer en communication avec vous?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1185

S'il le désire, oui, absolument. S'il a une position particulière à faire valoir, c'est tout à fait approprié.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

1190

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1195

Merci monsieur Robert.

TOMMY TREMBLAY

PAR LE PRÉSIDENT:

1200

J'inviterais maintenant monsieur Tommy Tremblay justement du Bassin versant du Lac-Saint-Jean.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

1205

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210

Bonsoir.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

1215 Ma question! Je suis coordonnateur de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean dont on a parlé tout à l'heure.

Ma question, monsieur le Président, on n'a pas le droit aux préambules, mais je vais vous en faire un petit pour mettre en contexte.

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour la compréhension de votre question.

1225

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

Dans l'étude d'impact sur l'environnement, certains travaux, durant la phase de construction, pourraient entraîner des matières en suspension et potentiellement des hydrocarbures dans l'eau.

1230

Dans l'étude d'impact environnementale, il y a plusieurs mesures d'atténuation qui sont proposées telles qu'installer des barrières de sédiment le long de la rive, éviter de circuler dans les rives, restaurer la bande riveraine, etc.

Et on se demande pourquoi on ne prévoit pas de mettre en place un programme de suivi sur la qualité de l'eau, pour s'assurer de l'efficacité de l'ensemble de ces mesures-là.

1235

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Taillon.

1240

PAR M. DENIS TAILLON:

Je vais demander à monsieur Gauthier de vous donner les précisions par rapport à ces aspects-là.

1245

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Pendant la phase de travaux, donc il y a un programme de surveillance environnementale. Donc on fait une distinction entre la surveillance environnementale et le suivi environnemental.

1250

Donc la surveillance environnementale s'effectue pendant les travaux. Donc il y a un programme de surveillance environnementale pendant les travaux, spécifiquement pour les matières en suspension dans la rivière.

1255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Ça, est-ce que c'est le promoteur seul qui fait la surveillance ou vous êtes accompagné du ministère de l'Environnement?

1260 **PAR M. JEAN GAUTHIER:**

C'est ça, essentiellement, le promoteur, dans les clauses et devis qu'il prépare pour les entrepreneurs, donc il y a des critères à respecter en termes de matières en suspension dans les cours d'eau.

1265 Et puis à ce moment-là, il y a un programme de surveillance environnementale qui est déposé et qui doit être réalisé.

Au niveau du ministère, je vais laisser les gens du ministère.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc du côté du ministère, ce genre de programme, est-ce que c'est un programme usuel qui se fait dans les types de travaux rencontrés?

1275 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui. En période de construction, effectivement, la surveillance environnementale est à la charge du promoteur et touche les points que monsieur a mentionnés.

1280 Par contre, le ministère de l'Environnement est présent au chantier par sa division contrôle. Et le travail des inspecteurs au contrôle, c'est de se présenter sur le chantier et de vérifier si tous les travaux se font conformément à ce qui a été autorisé.

1285 Il faut comprendre que le projet pourrait faire l'objet d'une autorisation globale au Conseil des ministres, mais qu'ensuite, il y a des autorisations sectorielles qui sont délivrées sur la base des plans et devis, donc les documents dont le promoteur vient juste de faire référence, et le ministère vérifie la conformité des travaux par rapport à ces plans et devis-là.

1290 Et j'ajouterais que pour la préoccupation de monsieur, sur les matières en suspension, les huiles et graisses présentes dans l'eau et agglutinées aux matières en suspension, c'est quelque chose que le ministère surveille beaucoup dans ce genre de chantier là.

1295 Donc entre autres, toute la gestion des eaux d'excavation, parce que dans les excavations, souvent on fore avec de l'eau, ça fait partie de la technique de forage, on doit pomper cette eau-là à l'extérieur, elle n'est pas rejetée dans le milieu automatiquement, elle doit être traitée, et avant d'être rejetée, elle doit être conforme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300 Puis advenant le cas où il y aurait des erreurs de commises, quelles seraient les sanctions ou qu'est-ce que le ministère fait?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1305 Lorsque le ministère fait des inspections et constate qu'il y a des manquements par rapport aux autorisations, par rapport à ce qui avait été convenu, le ministère a plusieurs outils, je dirais coercitifs, à sa disposition, et ces outils-là ont récemment été renforcés par l'adoption de la Loi 89 en novembre 2011.

1310 Donc maintenant, le ministre a des pouvoirs accrus au niveau de la révocation des certificats d'autorisation. Il a également des pouvoirs accrus au niveau pénal, si jamais il y a poursuite. C'est-à-dire que les amendes ont été fortement augmentées.

1315 Et il y a également un nouvel outil coercitif qui s'appelle les sanctions administratives pécuniaires qui sont une amende, mais ce n'est pas délivré par une cour de justice mais bien le directeur régional du contrôle ici en région. Et ces amendes-là peuvent être également assez élevées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

1325 Vous dites que les eaux contaminées sont dirigées vers un étang, doivent être traitées avant d'être rejetées dans le cours d'eau, mais est-ce qu'il y a des analyses qui sont prévues avant de rejeter les eaux, de les déverser dans la rivière?

1330 Et quelles seront les analyses et sur quelle fréquence elles seront faites?

PAR M. DENIS TAILLON:

Monsieur Gauthier va répondre à la question.

1335

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Donc sur place, sur le chantier, il y a un surveillant du promoteur qui fait la surveillance de l'ensemble des travaux en permanence.

1340

Et il fait également la surveillance environnementale.

Effectivement, dans les bassins de sédimentation ou les bassins de traitement, il y a des normes qui doivent être respectées, comme par exemple pour les matières en suspension, c'est vingt-cinq milligrammes par litre (25 mg/L) qui doivent être respectées. Il faut pas que ça dépasse vingt-cinq milligrammes par litre (25 mg/L).

1345

Pour l'instant, il y a pas de suivi de fréquence d'analyses ou ces choses-là, ils sont pas définies au moment où on se parle. Par contre, dans le cadre du programme de surveillance, ils devront être définis.

1350

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc le bassin sera pas déversé continuellement, ça va être occasionnellement, une fois traité, qu'il va être déversé dans la rivière, et c'est là que les échantillons pourront être prélevés pour les analyses, est-ce que c'est ça?

1355

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Habituellement, de la façon dont ça fonctionne, il y a un bassin où les eaux de forage ou les eaux de ruissellement, peu importe, les eaux sont acheminées dans ce bassin-là, et puis à la sortie du bassin, par trop-plein, à ce moment-là, c'est de façon continue, au fur et à mesure que le bassin se remplit, il y a décantation, il y a traitement, et puis il y a un trop-plein qui déverse de façon continue, en fonction du débit d'entrée dans la rivière.

1360

Et puis c'est à cet endroit-là que c'est possible de pouvoir faire les échantillonnages et les analyses.

1365

PAR LE COMMISSAIRE:

1370

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Monsieur Tremblay, quelle est votre deuxième question?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

1380

Oui, ma deuxième question a trait également au bassin de sédimentation-décantation qu'on a parlé tout à l'heure.

Il est mentionné dans l'étude d'impact sur l'environnement que le projet comptera plusieurs bassins de sédimentation lors de la phase de construction.

1385

Nous aimerions avoir plus de précisions sur les mesures d'atténuation E14 et E15 de l'étude d'impact environnementale, de la page 9-27. Je sais pas si vous l'avez devant vous.

Et il est indiqué, à la mesure d'atténuation E14 que:

1390

"En cas de doute, prélever un échantillon d'eau du bassin de décantation pour analyser les solides en suspension et les hydrocarbures pétroliers."

Et nous aimerions définir c'est quoi "en cas de doute", c'est quoi le doute?

1395

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes capable de projeter la page 9-27?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1400

Oui. Je sais pas si c'est possible de prendre la connexion avec l'ordi!

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

1405

Seulement préciser à E15, parce qu'on voulait avoir des précisions pour E14 et E15!

E15, c'est mentionné:

1410 "Prévoir un programme de surveillance et d'échantillonnage s'il y a lieu des bassins de sédimentation et de décantation".

Et on voulait savoir pourquoi "s'il y a lieu"?

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Et en cas de doute.

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

1420 Et en cas de doute.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425 Donc monsieur Gauthier.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1430 Donc s'il y a lieu, évidemment, écoutez, chacun des bassins, il va y avoir une mesure d'échantillonnage de façon occasionnelle ou sporadique. Il va donc avoir lieu, il y aura un échantillonnage.

1435 En cas de doute, prélever un échantillon d'eau du bassin de décantation pour analyser les solides en suspension, bien écoutez, c'est de façon systématique, il y a une fréquence à laquelle ça doit être fait.

1440 Et en cas de doute, si par exemple, on voit que ça a de l'air plus foncé, si on prend une fois par jour ou à toutes les semaines, ou peu importe la fréquence qui sera définie, si on a un doute à ce moment-là par rapport à la qualité visuelle que le surveillant peut observer, bien, il peut y avoir un échantillonnage qui va être fait. C'est vraiment dans ce sens-là que c'est mentionné.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Si je comprends bien, vous avez un surveillant de chantier et, si j'ai bien compris, il y a un contrôleur du ministère de l'Environnement qui visite régulièrement.

Est-ce que ces deux (2) personnes-là se parlent?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1450 Oui monsieur le Président. Ces personnes-là se parlent. De la façon usuelle de procéder, c'est que la visite est faite conjointement avec le surveillant, et la visite est faite de façon régulière.

Donc il y a des échanges sur ce qui va, sur ce qui va pas de façon régulière.

1455 J'aimerais peut-être apporter un complément d'information à monsieur concernant des réponses que le promoteur a faites à des questions qu'on avait posées, notamment en ce qui concerne la gestion des huiles et graisses.

1460 On a demandé au promoteur de s'engager à utiliser dans la machinerie de l'huile qu'on qualifie de biodégradable, donc de l'huile qui est beaucoup moins dommageable pour le milieu, si jamais il y avait déversement.

1465 Et le promoteur a pris l'engagement de le faire. Ce qui fait qu'à partir de ça, on a une sécurité, on va dire, qui s'ajoute à une saine gestion, à des saines pratiques en période de construction.

Et le promoteur s'est également engagé à respecter le critère d'huiles et graisses dans l'eau chez nous qui est de quinze milligrammes par litre (15 mg/L).

1470 J'aimerais aussi ajouter que pour le promoteur, la façon dont sa mesure d'atténuation est rédigée, en parlant de s'il y a doute, bon bien, pour nous, c'est obligatoire de faire ces vérifications. Ça doit être fait de façon systématique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Merci. Ça va, monsieur Tremblay?

PAR M. TOMMY TREMBLAY:

1480 Oui, merci.

1485

LAVAL MORIN

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur Laval Morin.

1495 **PAR M. LAVAL MORIN:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Bonsoir monsieur Morin.

PAR M. LAVAL MORIN:

1505 Moi, j'avais une petite question! J'avais une petite question, est-ce que vous avez d'autres alternatives que les turbines Francis, vous savez, qui réagissent très mal à une variation de débit? Ça nécessite un grand volume d'eau.

Je sais pas s'il y aurait eu d'autres alternatives?

1510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser tout de suite la question.

PAR M. DENIS TAILLON:

1515 Je vais demander à monsieur Morin, notre conseiller technique sur ces questions, de vous donner des réponses.

PAR M. MARC MORIN:

1520 Dans les aménagements hydroélectriques, on retrouve généralement trois (3) types de turbine. Chaque modèle de turbine, on retrouve la Pelton, qui est connue, c'est celle que vous voyez actuellement, qui est généralement utilisée pour des très hautes chutes, qui pourrait éventuellement être utilisée à Val-Jalbert, mais c'est pas le choix économique intéressant.

1525 En second lieu, on retrouve la Francis qui permet de couvrir des chutes plus faibles. Ça, c'est encore un aménagement de la Pelton qu'on voit ici. Ça, c'est une Francis ici.

1530

Celle-ci, c'est très courant, sa gamme d'opération est relativement variée de, je dirais, des chutes de vingt mètres (20 m) en allant jusqu'à deux-trois cents mètres (200 m-300 m) de chutes. Donc c'est vraiment caractéristique de la chute, le type de machine à utiliser.

Pour les basses chutes, c'est les Kaplan, je sais pas si on en a une à présenter!

1535

PAR M. LAVAL MORIN:

J'aimerais regarder ce barème-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Vous vous adressez au président s'il vous plaît!

PAR M. LAVAL MORIN:

1545

Ah! Est-ce qu'on pourrait regarder le barème? Si on regarde la section d), pour quatre mètres (4 m) de débit, on produit presque soixante-dix pour cent (70 %).

Puis si on va avec la Francis, à b), pour dix mètres (10 m) de débit, on produit à dix pour cent (10 %).

1550

Ça aurait pas économisé de l'eau s'il y aurait eu une Pelton? D'abord, une Pelton, à cinquante mètres (50 m), elle travaille très bien.

J'aurais aimé ça savoir la grosseur de la conduite forcée, si vous le savez, ça, je le sais pas, par exemple, la grosseur de la conduite forcée. Il doit y avoir des plans de faits pour ça?

1555

PAR M. MARC MORIN:

Dans un premier temps, je m'exprimerais sur les rendements. La turbine Pelton, que je mentionnais plus tôt, qui est utilisée généralement dans des très hautes chutes, elle, elle a un rendement plutôt constant, mais à son point optimal d'opération, disons le débit de conception de l'unité, son rendement est un peu inférieur à une turbine de type Francis.

1560

Dans le cas de Val-Jalbert, donc le choix de machine dépend principalement de la chute.

1565

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand vous dites de la chute, du débit de la chute?

PAR M. MARC MORIN:

1570 Non, de la hauteur de chute.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 De la hauteur de chute qui va influencer?

PAR M. MARC MORIN:

Oui, le choix des machines est dicté par les hauteurs de chutes.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc autrement dit, elle économiserait pas de l'eau, pour prendre votre expression, pour avoir un meilleur rendement?

1585 **PAR M. MARC MORIN:**

Non. Ce que ça fait, c'est que si vous regardez une courbe de rendement, comme je mentionnais tout à l'heure, la turbine de type Pelton a un rendement qui est plus constant dans une grande variété de débits qui passent dans la machine.

1590 Pour simplement, comme on avait une photo tout à l'heure, ce sont tous des injecteurs, ça fait que ce qu'on fait, c'est qu'on ferme un injecteur, on ferme l'autre, on ferme l'autre, on peut diminuer l'ensemble des injecteurs, mais on peut aussi en fermer un complètement. Alors ça fait qu'on a un rendement à peu près continu sur une grande gamme de débits, allant de vingt pour cent (20 %) de la capacité de la machine à aller jusqu'à cent pour cent (100 %) de la capacité de la machine.

1595 Dans le cas d'une turbine Francis qui est mieux adaptée à la chute qu'on a de disponible à Val-Jalbert, la variation de cette efficacité-là est plus importante.

1600 Donc on a une augmentation de l'efficacité au débit nominal qu'on dit de la machine, ça veut dire le débit de conception de cette machine-là, on a un rendement, par exemple, de quatre-vingt-treize pour cent (93 %) à comparer à quatre-vingt-onze pour cent (91 %) pour une turbine de type Pelton, et l'inconvénient, c'est qu'effectivement, quand on varie de débit, par exemple la turbine peut fonctionner entre quarante pour cent (40 %) de sa capacité jusqu'à cent pour cent (100 %), dans cette gamme de variations là, l'efficacité de la machine varie de façon plus importante que dans le cas d'une turbine de type Pelton.

1605

1610 Je reviens! Le choix de machine est dicté par la chute. On est dans une gamme parfaite pour une Francis.

Le fait qu'on perd un peu d'efficacité dans les variations de débits est compensé ici parce qu'on met deux (2) machines.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615 OK. Monsieur Morin.

PAR M. LAVAL MORIN:

1620 Un peu d'efficacité, quatre mètres (4 m) versus vingt mètres (20 m), on perd seize mètres (16 m). Ça prend seize mètres (16 m) de plus pour faire le même produit!

1625 Mon autre question! Dans les explications sur les coûts, les détails sur les coûts de la construction, là, vous avez le même livre que moi, je suppose?

PAR LE PRÉSIDENT:

Dites les détails, là.

PAR M. LAVAL MORIN:

1630 Phase de préconsultation, développement, frais généraux, mise en place du financement. Je suis rendu à cinq millions (5 M\$), moi, là, c'est dépensé, cet argent-là, ça, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Donc vous voulez savoir jusqu'où ils sont rendus dans le projet en termes de coûts?

PAR M. LAVAL MORIN:

1640 Oui, pour avoir un ensemble. Les coûts sont vagues un peu, je trouve, là.

1645 Achat et installation des turbines, dix mille (10 000 \$), où ce qu'ils les prennent? Sur quelle planète?

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez plus de détails sur les coûts?

1650 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Monsieur le Président, dans le détail des documents qu'on a déposés tout à l'heure, on a une ventilation beaucoup plus précise de l'ensemble des coûts pour chacun des éléments du projet.

1655 Quant aux dépenses encourues jusqu'à maintenant pour le développement du projet, également le document fournit l'information, on a dépensé jusqu'à maintenant un million sept cent dix-huit mille dollars (1 718 000 \$) pour l'ensemble des étapes qu'on a franchies jusqu'à maintenant.

1660 Donc c'est un document qui est déposé à la Commission.

1665 Et pour peut-être, on a préparé une petite capsule technique. Monsieur Morin pourrait présenter pour expliquer comment on travaille toute la question des coûts par rapport à ce projet-là, et ça pourrait peut-être répondre à monsieur Morin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 Votre capsule est de combien de temps?

PAR M. DENIS TAILLON:

La capsule, ça doit être sept-huit (7-8) acétates, maximum.

1675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En rafale, parce qu'il faut passer, j'ai beaucoup de gens sur le registre. Ça va répondre à votre question probablement.

1680 Et je vais vous inviter aussi tantôt à regarder le document qui a été déposé. Est-ce que c'est le document qui a été déposé que vous allez nous présenter?

PAR M. DENIS TAILLON:

1685 Il en fait partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et cette capsule-là, vous allez aussi la déposer à la Commission?

1690 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Oui, aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Donc allez-y. La parole est à vous, monsieur Morin.

PAR M. MARC MORIN:

1700 Donc le budget du projet a été préparé au départ en utilisant un format de budget utilisé pour des projets de type privé. Donc il couvre l'ensemble des activités requises entre le moment où on commence à étudier le projet, définir ses variantes, à aller jusqu'au moment de sa mise en route.

1705 Il est basé aussi, la partie construction, pour la partie ingénierie, il a été adapté en fonction des appels d'offres qui ont été tenus, donc les budgets d'ingénierie ou l'étude environnementale reflète les résultats des appels d'offres, parce que c'est des contrats qu'on a signés par la suite.

1710 Les coûts de construction, il y a deux (2) aspects dans ça. Le premier aspect, c'est que l'ensemble des quantités a été estimé par l'ingénieur du projet BPR, à partir des dessins conceptuels du projet, donc pour le barrage, une quantité de béton, le coffrage, acier d'armature, tout ça.

1715 Et pour la partie des équipements spécialisés, on avait consulté des fabricants qui sont connus dans le marché de réputation internationale, pour avoir des évaluations budgétaires.

Donc c'est comme ça que ça a été préparé.

1720 Le budget comprend des contingences pour les imprévus, les validations budgétaires auprès des fournisseurs spécialisés. Puis à partir de là, pour les travaux civils, bien, avec les quantités, les ingénieurs, avec les expériences qu'ils ont dans les coûts unitaires dans le marché de l'industrie, on a formé des équipes de construction, une pelle mécanique, tous les détails, puis on estime des productions, et puis ça nous donne un coût unitaire pour chacune des composantes.

1725

On retrouve ici le même tableau que vous aviez disponible à l'étude d'impact, donc l'ensemble du budget ventilé.

1730 Ici, c'est un exemple plus détaillé de la partie, je dirais, de construction. Donc on retrouve le volet d'ingénierie en haut, ensuite les chemins d'accès, les batardeaux, le barrage, l'ensemble des éléments.

1735 Et puis un poste à la fin qu'on avait conservé pour des indéterminés, en fonction de la finalisation des aspects architecturaux entre autres, qu'on voulait se maintenir je dirais une contingence, c'est pas vraiment une contingence, parce qu'on sait qu'on va l'utiliser, mais je l'appelle indéterminée.

1740 Ici, c'est un exemple du bordereau avec l'ensemble, par exemple, barrage à pertuis, toutes les quantités pour les différents types de matériaux utilisés, excavation, le forage.

C'est pour donner un exemple du niveau de détail utilisé.

1745 La partie consultants, avant la construction! Donc on avait détaillé par poste les travaux d'investigation, la faisabilité du projet, l'étude d'impact.

Là, on fait référence ici à des lots, lots C1, C2, c'est ce qu'on retrouve dans les contrats qui ont été signés avec les différents consultants, parce qu'on avait tout défini par lots en fonction des étapes du projet, pour bien suivre notre budget.

1750 Donc c'est ça.

PAR M. LAVAL MORIN:

1755 Monsieur Taillon vient de nous dire tantôt qu'il allait en soumission, puis qu'il allait en soumission, tout est donné, tout est réglé final, il y a plus de soumissionnaires à faire? Les prix sont tous sortis, tu peux plus aller en soumission dans ce temps-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 Mais est-ce que j'ai bien compris, est-ce que vous avez parlé de soumissions?

PAR M. MARC MORIN:

1765 Non. Ça, c'est tous des estimés préparés par l'ingénieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est votre budget!

1770 **PAR M. MARC MORIN:**

Il y a aucune proposition reçue au moment où on se parle, autre que la partie ingénierie.

1775 La partie ingénierie puis les contrats qui ont été octroyés, effectivement, pour préparer l'étude d'impact, ainsi de suite.

1780 Ce que je disais au départ puis qui a peut-être créé confusion, c'est que dans ce cas-là, les budgets ont été adaptés, les budgets reflétés ici dans le détail prennent en compte les résultats des appels d'offres au niveau des services professionnels.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Labrie.

1785 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, c'est un estimé budgétaire d'avant-projet, à peu près?

1790 **PAR M. MARC MORIN:**

Oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1795 Dont la marge d'erreur est de?

PAR M. MARC MORIN:

1800 Bien, on a appliqué une contingence de dix pour cent (10 %) sur les coûts de construction, pas sur l'ensemble des coûts de développement. Ça nous donne environ sept et demi pour cent (7 ½ %) sur l'ensemble du projet, ce qui est réaliste pour ce type de projet là, puis le niveau de détail des dessins qu'on a utilisés pour faire les estimés.

PAR LE COMMISSAIRE:

1805

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810

Merci monsieur Morin.

ÉRIC DONALDSON

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Éric Donaldson.

1820

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1825

Bonsoir monsieur Donaldson.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

1830

Bonsoir! Mes deux (2) questions vont porter sur le débit de point trois mètre cube (0,3 m³/s), débit d'hiver. Voilà, c'est ça! Point trois mètre cube (0,3 m³/s), évidemment, je sais pas si c'est vraiment une mesure de débit, mais ma question, c'est: en réduisant autant le débit – elle s'adresse, en passant, à monsieur le Géologue – en réduisant autant le débit, est-ce qu'ils ont calculé ou prévu que le fond de la chute va être exposé certainement plus à l'air et au gel?

1835

Parce qu'on diminue le facteur dix (10), douze (12) ou vingt (20) le débit, l'hiver, ça devient assez difficile de s'imaginer qu'au bout de vingt (20) ans, avec un cycle gel-dégel que la chute ou le fond de la chute ne s'égrènera pas littéralement? Donc voici ma question.

1840

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

1845

Écoutez, pour cette question-là, je demanderais, dans un premier temps, à monsieur Gauthier d'y répondre, parce que ça interpelle aussi des questions par rapport à l'hydraulicité de la rivière.

1850

Donc monsieur Gauthier va répondre à la question.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1855

Donc effectivement, un débit de point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) en période hivernale, la chute, il va y avoir une modification de l'aspect de la chute.

1860

La chute va être plus englacée, donc quand on observe un débit de l'ordre, comme on observe actuellement en période hivernale dans la chute Ouiatchouan, le centre de la chute ne gèle pas, à toutes fins pratiques. Donc on observe de la glace de chaque côté de la chute, en périphérie.

1865

Donc à des valeurs de point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) qui vont être observées à partir du mois de février environ, donc là, à ce moment-là, on va observer une paroi qui va être beaucoup plus englacée.

1870

Donc l'effet sur la désagrégation de la chute comme telle, c'est une chute qui est sur la roche mère, donc c'est du roc solide; effectivement, il pourrait y avoir certains blocs qui, par l'action du gel-dégel, pourraient peut-être, on le sait, se fracturer, et puis il pourrait y avoir certains blocs qui pourraient être déplacés, mais ça nous apparaît mineur comme processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875

Dans le fond, la question, c'était sur le fond de la chute, voir s'il allait être modifié. Vous dites qu'elle ne gèle pas?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Actuellement.

1880

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais avec un débit de point trois ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$)?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1885

Oui c'est ça, à ce moment-là, ça va geler.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

Ça va geler?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1895

C'est ça. Donc on va observer sur la chute, on va observer une paroi qui va être beaucoup plus englacée.

J'ai quelques photos qui pourraient peut-être nous permettre, sur d'autres chutes évidemment, qui pourraient nous permettre de visualiser un petit peu cet effet-là, si jamais vous souhaitez avoir une photo qui explique, qui démontre un petit peu ce phénomène-là.

1900

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez!

1905

En attendant, je vais aller du côté soit de l'Environnement ou du MRNF!

Est-ce que les explications qu'on vient d'entendre, ça satisfait le ministère de l'Environnement?

1910

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Je suis pas capable de vous dire si ça satisfait le ministère de l'Environnement, parce que c'est la première fois, dans un projet de centrale avec un débit réservé minimum aussi faible, qu'on soulève cette problématique-là.

1915

Or j'avoue qu'à brûle-pourpoint comme ça, j'ai un petit peu de difficulté à donner à monsieur une évaluation de la chose.

1920

Le seul cas vécu qu'on connaît de débit réservé minimum en hiver, très faible, avec une chute qui s'englace complètement et ce, depuis 98, c'est la centrale chute Chaudière sur la rive sud de Québec.

1925 Et à ma connaissance, puis on est dans un roc schisteux, donc un roc qui naturellement s'effrite, et à ma connaissance, on n'a pas rapporté d'événements majeurs au niveau d'un effritement, d'un recul qui serait dû à des cycles de gel-dégel.

Maintenant, est-ce qu'on peut vérifier avec mon collègue du Centre d'expertise hydrique pour voir s'il aurait quelque chose à ajouter? Apparemment, il a quelque chose à ajouter!

1930 **PAR M. FRANÇOIS GODIN:**

Bonjour monsieur le Président. Je voudrais juste mettre en lumière que pendant l'hiver, il y a un débit qui sort du barrage des Commissaires, en fait à partir du 1^{er} décembre, d'au moins vingt mètres cubes-seconde (20 m³/s).

1935 Donc le point trois (0,3 m³/s), parce que le débit de conception est de dix-neuf point cinq (19,5 m³/s), quelque chose comme ça, il va probablement y avoir plus que point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s) pour les périodes du 1^{er} décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} février. Après ça, on arrive au seuil de vidange maximal, et février-mars, ça se peut qu'il y ait quelque chose comme point trois (0,3 m³/s).

1940 Je sais pas si vous me suivez? Du 1^{er} décembre à mi-février, les possibilités qu'il y ait plus de point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s) sont très fortes.

1945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, la question, c'est de prévoir si le fond de la chute va être gelé complètement!

1950 **PAR M. FRANÇOIS GODIN:**

Ça, je prendrais la question en délibéré. Je vais faire des vérifications.

Effectivement, c'est la première fois qu'on nous pose ce genre de question là.

1955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1960 Parce que ce que j'ai compris de l'étude d'impact, c'est qu'il y avait du poisson qui remontait jusqu'à la chute, au pied de la chute, est-ce que là, le fait que le fond de la cuve va être gelé, est-ce que ça va pas justement affecter – puis je vais aller voir le ministère dans un deuxième temps, mais je pose la question au promoteur!

Est-ce que ça n'affectera pas la biodiversité?

PAR M. DENIS TAILLON:

1965 Ce qui serait peut-être intéressant, monsieur le Président, de vous présenter, c'est la courbe
d'exploitation du projet et qui viendrait confirmer l'information que le monsieur a amenée où, en
1970 période de je dirais décembre, janvier, une partie de février, il y a un volume d'eau plus important
que le débit écologique, qui va permettre un écoulement sécuritaire dans la chute qui, à mon avis,
va permettre aussi la formation du pain de glace qu'on connaît, qu'on peut espérer par rapport au
site de Val-Jalbert.

Peut-être que monsieur Gauthier pourrait vous faire part de cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Puis j'irai vous voir après.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1980 Si vous permettez, monsieur le Président, je pourrais commencer par la photo dont je vous
ai parlé tout à l'heure, puis on pourrait revenir sur le commentaire de monsieur Godin en ce qui
concerne les débits, ça vous va?

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 Oui.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

1990 Donc essentiellement, ce que je vous présente comme photo, c'est une photo, vous l'aurez
reconnue, sur la rivière Montmorency. Donc on a essayé de documenter par observation qu'est-
ce qui se passait sur d'autres chutes au Québec qui ont des débits plus faibles à certaines
périodes de l'année.

1995 Alors ce que vous voyez sur la photo, c'est la chute Montmorency à un débit de sept mètres
cubes par seconde ($7 \text{ m}^3/\text{s}$), d'accord. Donc la chute principale, comme on l'observe, il y a pas de
glace dans la partie centrale.

2000 Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, la rivière Quiatchouan, actuellement, les débits
en hiver sont assez élevés, considérant le lac des Commissaires qui contribue de façon
significative au débit de la rivière.

Donc c'est ce qu'on observe, une chute qui n'est pas englacée au centre, et des parois de chaque côté qui, elles, sont englacées.

2005

Je porte votre attention sur deux (2) chutes qui sont à côté de la rivière Montmorency principales. Donc c'est des chutes où les débits sont beaucoup plus faibles. J'ai pas la valeur exacte des débits.

2010

Par contre, cette chute-là ici, on voit un trou noir qui est formé par l'eau qui s'écoule à cet endroit-là. Donc c'était possible d'observer et d'évaluer le débit. Donc c'est un débit qui est de l'ordre de point un-point deux-point trois mètre cube-seconde ($0,1 \text{ m}^3/\text{s}$ - $0,2 \text{ m}^3/\text{s}$ - $0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est dans cet ordre de grandeur là.

2015

Donc on observe qu'il se forme vraiment de la glace sur l'ensemble de la chute.

Donc c'est à peu près l'aspect qu'on pense qui pourrait se développer à partir du mois de février, tard en février ou mars, donc c'est l'aspect qui est possible qu'on observe, basé sur ces observations-là.

2020

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais est-ce que vous voulez dire que même si la chute est englacée complètement, qu'il y a quand même un filet d'eau qui coule dans le fond qui pourrait maintenir les conditions de biodiversité propices à la vie quand la chute va reprendre son cours?

2025

PAR M. JEAN GAUTHIER:

Tout à fait. Donc évidemment, on comprend que c'est pas l'ensemble de l'eau qui gèle sur la paroi, donc c'est une petite partie de l'eau qui vient s'accumuler, engraisser le couvert de glace, si on peut dire, mais il y a toujours un écoulement qui s'effectue en arrière de la paroi.

2030

Je peux peut-être vous présenter une autre photo, toujours dans le même secteur de la chute Montmorency, où on observe encore une fois une chute plus importante, un débit plus important, que j'estime de l'ordre de point cinq mètre cube par seconde ($0,5 \text{ m}^3/\text{s}$), OK.

2035

Et puis là, on observe le même phénomène, à l'endroit où il y a concentration du débit, la glace ne se forme pas, et puis plus loin, on observe de la glace qui se forme dans la chute.

2040

Donc c'est simplement un élément d'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045 Du côté du MRNF, monsieur Gauthier, est-ce que les conditions sont propices à la vie dans des conditions comme ça?

PAR M. OMER GAUTHIER:

2050 Bien, tout dépend des caractéristiques qu'on trouve au moment, à point trois mètre cube (0,3 m³/s) dans le bassin en bas de la chute. Ce bassin-là doit être suffisamment profond, donc suffisamment d'eau pour que les poissons qui sont dans le secteur puissent survivre. Puis l'apport d'eau régulier du point trois (0,3 m³/s) fait en sorte que l'oxygène dissout va être sûrement pas contraignant.

2055 Mais c'est toujours pour la libre circulation du poisson, ça prend une certaine hauteur d'eau en dessous de la glace suffisante, mais normalement, quand une chute arrive comme ça, je suis pas expert en glaciologie, mais quand il y a un mouvement d'eau suffisant, tu as pas de glace qui se fait dans un certain secteur.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Avez-vous d'autre chose à ajouter?

PAR M. JEAN GAUTHIER:

2065 Non. Peut-être l'élément que je pourrais vous présenter, peut-être pour appuyer le propos de monsieur Godin en ce qui concerne un graphique qui présente les débits moyens dans la rivière et qui explique pourquoi en décembre, on va observer plus que point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s) en décembre, janvier et février, on va observer plus que point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s) dans la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 On aura l'occasion demain de revenir sur le débit comme tel, parce que je voulais focuser sur la question de monsieur.

Quelle est votre deuxième question?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2080

Ma deuxième question, bien là, si vous me permettez un petit préambule, pour mettre ça un peu en perspective!

2085

Moi, dans la vie, je suis agronome, et nos collègues du MDDEP nous proposent, admettons en milieu agricole, pour faire la différence entre une rigole ou une simple évacuation d'eau, mettons creusée jadis par les agriculteurs, peu importe, d'un cours d'eau. On dit, le cours d'eau en tranche transversale, si on veut, je sais pas si c'est encore au règlement, mais en tout cas, en tranche transversale, on disait que pour que ce soit considéré un cours d'eau, il faut que ce soit en tranche, une aire de surface supérieure à deux mètres carrés (2 m^2) au plus haut débit, mettons au printemps, de la rivière.

2090

Je suis conscient que là, on compare des mètres carrés avec des mètres cubes, là, mais mettons qu'on y rajoute une dimension, un mètre (1 m), à notre deux mètres carrés (2 m^2), on a deux mètres cubes (2 m^3), mettons un gros frigo!

2095

Donc là, on parle de la différence entre une rivière puis une rigole, et on nous présente point trois mètre cube ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) comme débit. Je me demande...

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

Donc votre question c'est de savoir...

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2105

Comment ça se fait que ça passe?

PAR LE PRÉSIDENT:

2110

... si la rivière va toujours être définie rivière au sens du règlement, parce qu'on va avoir un filet de point trois mètre cube ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), est-ce que c'est ça votre question?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2115

C'est pas la question, certainement pas, parce qu'on n'est pas en milieu agricole.

Mais ma question, c'est à savoir comment ça se fait que ça passe au niveau de tous les intervenants, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

2120

Que ça passe au niveau?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2125

De l'acceptabilité, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

Ce que j'essaie de comprendre, vous dites, il y a point trois mètre cube ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) qui va couler, vous dites, ça va représenter une superficie de deux mètres carrés (2 m^2), est-ce que c'est ça que vous dites?

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2135

Non. Ça, c'était pour comparer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140

OK, pour comparer le règlement agricole, vous dites, il y a une superficie de deux mètres carrés (2 m^2) qui est dans le règlement qui est considérée comme cours d'eau? C'est parce que j'essaie de comprendre, de visualiser aussi votre question, là.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2145

Bien, la visualisation que je veux faire, c'est que dans le fond, on va avoir sept (7) fois moins d'écoulement dans la chute qu'à la limite entre une rigole puis une rivière en milieu agricole.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150

OK.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2155

Sept (7) fois, c'est là que je me demande pourquoi ça passe! C'était là ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

2160

Écoutez lorsqu'on a établi avec nos experts le débit écologique, la préoccupation qu'on avait était de deux (2) ordres.

2165

Le premier, c'était de s'assurer qu'avec ce débit-là, on maintient les conditions d'habitats qu'on connaît dans la partie qui est le bief intermédiaire. Puis si vous voulez, on pourra revenir ultérieurement pour mieux expliquer la nature exacte de cet environnement particulier là qui est une succession de petits cours d'eau et de bassins.

2170

Et l'autre préoccupation aussi qu'on avait, c'était par rapport à la chute, la grande chute de Val-Jalbert. Dans les discussions qu'on a eues avec la Corporation, c'est évident que la Corporation avait un certain nombre de préoccupations là-dessus, et le choix qui a été fait au niveau du profil du turbinage, c'est qu'en période critique, par rapport à la formation des glaces, on va laisser environ de deux-trois (2 m³-3 m³), même je pense jusqu'à quatre mètres cubes (4 m³) d'eau qui va circuler dans la chute, de façon à créer un peu l'environnement qu'on souhaite, donc d'avoir une chute avec une formation de pain de glace, ainsi de suite.

2175

Et à notre avis, ça répond à la fois à ces préoccupations-là et aux préoccupations fauniques et biologiques.

2180

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a un règlement agricole qui spécifie une superficie de deux mètres carrés (2 m²)?

2185

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Monsieur le Président, ça, je vais devoir vérifier. Si vous me permettez, je vais prendre la question en délibéré, parce que comme ça à brûle-pourpoint, je peux pas vous répondre.

2190

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Puis la question, c'est de savoir, comment concilier, si le règlement existe, comment concilier le fait qu'on a des choses qui se ressemblent avec la rivière, par rapport à la rivière.

2195

PAR Mme MIREILLE PAUL:

En fait, monsieur mentionnait, comment ça se fait que ça passe, comment ça se fait que c'est acceptable, je voudrais simplement mentionner qu'on débute l'analyse environnementale, on n'en est pas encore à la phase d'acceptabilité.

2200

Pour le moment, c'est ce que le promoteur propose.

2205

J'aimerais faire aussi peut-être une petite correction au niveau du vocabulaire. Nous et eux, souvent, on utilise l'expression débit réservé écologique, c'est plus par opposition à débit réservé esthétique.

2210

Dans ce cas-ci, en dehors de la période touristique et en hiver, je parlerais plutôt de débit réservé minimum. Parce que la démonstration de sa valeur écologique, le promoteur a fait ce qu'il pouvait avec ce qu'il avait comme données, puis avec l'accessibilité du bief intermédiaire pour y procéder.

Mais il y a quand même des limitations, il y a des incertitudes. Or pour le moment, je parlerais de débit réservé minimum.

2215

PAR LE PRÉSIDENT:

Quel genre d'incertitudes?

2220

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Il y a des incertitudes notamment au niveau de la caractérisation des habitats qui se retrouvent dans le bief intermédiaire.

2225

Le promoteur a pas pu faire une vérification complète, étant donné que c'est très difficile d'accès, et qu'il pouvait pas descendre d'équipements lourds, genre bateau, moteur hors bord et tout ça à cet endroit-là.

2230

Donc les vérifications qui ont été faites sont forcément incomplètes à cause de ça, et l'incertitude, elle est de cette nature. Elle est au niveau de la valeur réelle des habitats qu'on y retrouve.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Labrie.

2235

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais qu'est-ce que vous attendez du promoteur à ce moment-là? Ces vérifications-là, il va les faire une fois que la centrale sera installée, que le bief intermédiaire sera court-circuité, il y aura moins de débit, et puis il pourra y avoir accès et faire les mesures d'évaluation?

2240

Ou bien vous allez demander un minimum de vérifications pour votre analyse environnementale?

2245

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Je pense qu'à l'heure actuelle, le promoteur a fait ce qu'il pouvait, compte tenu des conditions d'écoulement. Même, il a bénéficié d'une réduction du débit à quatre mètres cubes-seconde ($4 \text{ m}^3/\text{s}$) par le biais de la gestion du lac des Commissaires, pour pouvoir procéder à ce qui se rapprochait le plus d'une bonne caractérisation.

2250

Mais malgré ça, à quatre mètres cubes-seconde ($4 \text{ m}^3/\text{s}$), ça demeurerait hasardeux à certains endroits d'envoyer des équipes sur le terrain.

2255

Donc effectivement, comme vous dites, on doit revenir à une analyse a posteriori, donc une fois que le bief, si le projet est autorisé, si le bief est court-circuité, des vérifications vont être demandées sur le terrain et à ce moment-là, on fait une gestion adaptative de la chose.

2260

C'est-à-dire qu'on impose des conditions au décret, et si on s'aperçoit que zéro virgule trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), ce n'est pas suffisant pour le maintien d'une forme de vie aquatique, le promoteur devra trouver des mesures correctives.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265

Mais si le projet est concrétisé, est-ce qu'il sera pas trop tard?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2270

Les mesures correctrices peuvent être de plusieurs ordres. Elles peuvent être d'intervenir dans le bief, pour essayer d'améliorer l'habitat.

Et ça peut aller jusqu'à réviser le régime des débits.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 Du côté du promoteur, par rapport à ce que madame Paul vient de dire, comment vous voyez ça?

PAR M. DENIS TAILLON:

2280 Écoutez, nous, l'étude qu'on a produite, effectivement il y a eu des contraintes d'accès au territoire. Nos équipes d'experts ont fait, à notre avis, le maximum qui était possible dans les circonstances, pour prendre un certain nombre de relevés de part et d'autre de la rivière.

2285 Comme il y avait des difficultés d'accès, je dirais davantage à la section du centre, donc on a comme présumé de la valeur des relevés qui étaient dans cette partie pointue. C'est à partir de ça que les évaluations ont été faites.

2290 Et effectivement, ce qui est proposé en termes de mesures de suivi dans l'étude d'impact, c'est d'avoir un programme très soutenu de vérifications terrain, de suivis du débit de la rivière à ce régime-là, d'apporter des mesures de correction au lit de la rivière, pour éviter – parce que ce qu'on craint peut-être par rapport à cette problématique-là, c'est que des poissons qui seraient éventuellement en dévalaison dans cette section-là puissent peut-être être emprisonnés par des petites cuvettes – donc de façon à éviter ce genre de situation là, c'est là qu'on pourrait éventuellement faire des interventions pour prévenir ces situations-là.

2295 Donc effectivement, notre intention, c'est de se comporter comme un bon promoteur et d'apporter, en termes de suivi, les ajustements qui vont requérir la situation qu'on pourra analyser à ce moment-là.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

2305 Peut-être pour le bénéfice des auditeurs, nous définir ce que c'est que point trois mètre cube (0,3 m³/s), ça veut dire quoi? C'est un volume par unité de temps, si on peut nous donner une figure de ce que ça peut représenter, point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s)?

2310 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Effectivement, nous avons une petite image de ce que ça pourrait représenter, un cours d'eau avec un débit de cet ordre-là.

2315 Donc monsieur Gauthier est en train de s'installer, puis il va vous la présenter.

PAR M. JEAN GAUTHIER:

2320 Donc évidemment, les débits, effectivement, se calculent en quantité, donc on parle de mètres cubes par seconde. Donc c'est un certain volume d'eau dans une unité de temps.

Donc on parle de point trois mètre cube ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$) ou, si vous préférez, c'est peut-être plus visible, trois cents litres par seconde (300 L/s). Donc un litre (1 L) d'eau, trois cents litres par seconde (300 L/s). Donc c'est ça que ça représente.

2325 Je vous présente, écoutez, c'est une image, c'est pour se mettre une image, peut-être pour répondre à une intervention, c'est la rivière Beauport dans la région de Québec, c'est une rivière sur laquelle il y a une station de jaugeage.

2330 Écoutez, c'est à peu près, parce qu'il y a souvent des ajustements par les glaces, etc., mais ça donne quand même une image d'une rivière à point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$).

Donc écoutez, je pense que l'image vaut mille (1000) mots.

2335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Merci monsieur Donaldson.

PAR M. ÉRIC DONALDSON:

2340 Merci à vous.

2345

OLIVIER HUARD

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Olivier Huard.

2350 Bonsoir.

PAR M. OLIVIER HUARD:

2355 Bonsoir. En fait, ma question concerne le calcul des coûts. Et pour qu'on comprenne mon calcul de coûts, ça me prend quand même un certain préambule. Peut-être que je peux faire une négociation, peut-être prendre une question mais plus longue, pour l'instant!

2360 Donc dans le document "Atelier thématique Raison d'être du projet", daté du 10 mars 2011, par la Société d'énergie communautaire, il est mentionné à la page 11 que la production sera de soixante-huit millions de kilowattheures (68 M kWh) annuellement.

Si on amène ça sur une base horaire, donc on divise par le nombre d'heures dans une année, ça donne huit point neuf mégawatts (8,9 MW).

2365 Ceci veut dire qu'une utilisation de cinquante-cinq pour cent (55 %) de la puissance installée de seize mégawatts (16 MW). Les seize mégawatts (16 MW), c'est les deux (2) turbines qui auraient une puissance maximale de seize mégawatts (16 MW), donc ils prévoient qu'ils vont produire en moyenne huit point neuf mégawatts (8,9 MW).

2370 À ce nombre de kilowattheures, en principe vendus à sept point cinq cents le kilowatt (7,5 ¢/kW) qui est le prix d'Hydro-Québec, ça donne un revenu annuel brut, avant dépenses, de cinq point huit millions (5,8 M\$).

2375 Encore là, si vous êtes pas d'accord avec mes calculs, j'invite les gens à les questionner. C'est les calculs que j'ai pu faire avec les documents fournis. On n'avait pas le calcul des coûts-dépenses détaillé, mais avec le document d'atelier thématique, j'ai pu faire ces calculs-là.

2380 Dans le même document, à la page 10, il est mentionné que le coût annuel du financement pour les quatre (4) partenaires, donc les deux (2) MRC, la Ville de Chambord et Mashteuiatsh, sera un total de quatre point huit millions (4,8 M\$) par année.

2385 Comme c'est un projet financé sur vingt (20) ans, on peut affirmer que le coût total du financement de cinquante-trois point trois millions (53,3 M\$) sur vingt (20) ans est de près de quatre-vingt-seize millions (96 M\$) au total, sans inclure les dépenses courantes, salaires, assurances, entretiens.

En fait, je demande aux gens à valider mes calculs.

2390 Donc en conclusion, si on soustrait les revenus moins les dépenses, seulement reliées au financement, je parle pas des salaires ou des assurances, il reste environ un million (1 M\$) par année pour les vingt (20) prochaines années qui sont les années du financement.

2395 Ça veut dire qu'après avoir investi près de cent millions (100 M\$), on aurait obtenu un rendement d'un pour cent (1 %) par année, selon mes calculs que je viens d'exposer.

 Est-ce que c'est bien cela? Si c'est le cas, je trouve que le risque est énorme pour les partenaires, mais aussi pour les payeurs de taxes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400 Mais là, vous êtes dans l'opinion. Ce soir, on prend des questions.

PAR M. OLIVIER HUARD:

2405 Vous avez raison.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410 Donc dans le fond, je vais essayer de résumer votre question!

 Vous dites, on fait la différence entre les revenus et les dépenses, puis vous arrivez à un million (1 M\$) par an, c'est ça?

PAR M. OLIVIER HUARD:

2415 Pour les vingt (20) prochaines années, j'arrive à peu près à un bénéfice d'un million (1 M\$) par an et ce, c'est sans calculer les salaires, les assurances, les autres dépenses comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Donc du côté du promoteur, est-ce que vous arrivez avec des bénéfices d'un million de dollars (1 M\$)?

PAR M. DENIS TAILLON:

2425 Écoutez, si vous me permettez, monsieur le Président, je demanderais à monsieur Gauthier de présenter la capsule sur les retombées économiques, et je vais répondre directement par un acétate à sa préoccupation.

2430 D'abord, ce qui est important de comprendre, c'est que le prix de l'énergie, c'est le prix qu'a fixé Hydro-Québec et qui vaut à partir de 2010. Et ce prix-là est indexé de deux point cinq pour cent (2,5 %) depuis cette date-là, de sorte qu'au moment où on va être en production, le prix va avoir été indexé, on va être plus près de huit point quelques sous le kilowattheure.

2435 Et ce que je veux faire référence ici, c'est qu'à partir de nos données de production, on estime que les revenus vont être de l'ordre d'environ six millions deux cent mille dollars (6 200 000 \$).

2440 On va avoir des dépenses de fonctionnement de la centrale, des coûts d'opération qu'on estime à environ un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$), de sorte que ce qu'on appelle les surplus générés, vous en avez l'illustration ici, qui sont tirés de nos rapports financiers, donc ce qu'on appelle les surplus générés, c'est les éléments qui vont être remis aux partenaires annuellement, après évidemment avoir payé les dépenses d'opération.

2445 Prenons l'exemple de la première année! Dans cette année-là particulièrement, on va provisionner une somme d'environ cinq cent mille dollars (500 000 \$) qu'on va réserver pour des éventualités qui sont liées aux opérations du projet. Et le montant qui va être remis aux partenaires, c'est un montant de cet ordre-là, partagé au prorata de la participation financière de chacun.

2450 Et là, vous avez ici la répartition de cette somme-là pour chacun des partenaires.

2455 Chacun des partenaires va avoir à emprunter des sommes d'argent pour investir évidemment dans la réalisation du projet et actuellement, les scénarios financiers qu'on a utilisés, c'est qu'on a présumé que le Conseil des Montagnais financerait son investissement à huit pour cent (8 %) et que le milieu municipal, les MRC et la Municipalité de Chambord, serait de l'ordre de cinq pour cent (5 %).

2460 Je vous dirais qu'actuellement, le coût des financements est inférieur à ces valeurs-là. Dans le cas de certains partenaires municipaux, comme la MRC du Domaine-du-Roy, on a récemment réalisé des financements qui étaient davantage autour de l'ordre de trois pour cent (3 %).

2465 Actuellement, j'ai fait des vérifications, et on est davantage entre trois et demi (3 ½ %) et quatre pour cent (4 %).

Donc encore là, à l'intérieur des valeurs sécuritaires qu'on a calculées. Mais en tenant compte de ces intérêts, de ces coûts d'intérêt, on a ici le coût annuel que chacun des partenaires devrait assumer pour son investissement.

2470 La colonne qui reste ici, c'est la contribution résiduelle qui serait, par la suite, versée dans les fonds que les partenaires se sont engagés à réaliser.

2475 Ce qu'on constate, c'est qu'à la première année, globalement, il y a un léger déficit pour l'ensemble des partenaires; mais au fur et à mesure qu'on progresse dans le temps – et c'est un peu normal, parce que le prix de l'énergie est indexé – la valeur nette de l'investissement pour chacun des partenaires s'accroît.

2480 Et à la vingt et unième année, évidemment, à partir du moment où chacun a complété le paiement de son investissement, bien évidemment, vous avez des montants qui sont beaucoup plus substantiels et importants.

2485 Donc lorsqu'on parle d'un projet de développement durable pour les générations futures, on constate que c'est davantage entre la vingtième et la quarantième année que vont être plus intéressants les bénéfices nets du projet, quoique vers la fin de la période, c'est déjà intéressant pour les partenaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Merci monsieur Huard.

2490 Nous allons prendre une pause de dix (10) minutes, on va revenir à neuf heures et demie (9 h ½), et on va continuer. J'ai encore six (6) personnes qui désirent prendre la parole. Donc à tout à l'heure.

2495

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2500

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉCISION**

PAR LE PRÉSIDENT:

2505

Avant d'appeler le prochain intervenant, on aurait une précision de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sur la question de monsieur Donaldson tantôt, à savoir quand on parlait du règlement agricole, et on voulait savoir un peu si ça ressemblait toujours à un cours d'eau.

2510

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui monsieur le Président, j'inviterais madame Véronique Tremblay à s'avancer à la table des personnes-ressources, elle va fournir un élément d'information.

2515

PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:

Bonsoir monsieur le Président. Peut-être juste à titre d'information!

2520

La notion d'aire d'écoulement qui a été amenée par monsieur Donaldson, c'est pas une notion qui sert pour définir ce qu'est un cours d'eau au Québec.

Ce qu'est un cours d'eau, c'est défini en fonction de la Loi sur les compétences municipales. En fait, cette loi-là sert autant pour le ministère de l'Environnement que pour les municipalités.

2525

Enfin, un cours d'eau, grosso modo, c'est toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit, qu'il soit débit régulier ou intermittent. Donc voilà, c'est ça, puis sans égard à la superficie du bassin versant.

2530

Et puis peu importe aussi le milieu dans lequel on se trouve, qu'on soit en milieu agricole, en milieu urbain, c'est la même définition qui s'applique.

Et chose importante aussi, même si un cours d'eau a été modifié dans le passé, que ce soit par des pratiques agricoles ou autres, redressement, le cours d'eau demeure un cours d'eau au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2535

PAR LE PRÉSIDENT:

Et le deux mètres carrés (2 m²)?

2540 **PAR Mme VÉRONIQUE TREMBLAY:**

Le deux mètres carrés (2 m²), ça pourra peut-être être vérifié, pour être certain, en délibéré. Mais ça réfère plutôt à des pratiques agricoles qui sont encadrées par le Code de gestion des pesticides et par le Règlement sur les exploitations agricoles.

2545
Donc c'est pour encadrer finalement les pratiques agricoles très pointues, mais ça sert pas pour définir la notion de cours d'eau.

2550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup.

2555

YVES GARNEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Yves Garneau.

2560 **PAR M. YVES GARNEAU:**

Bonsoir monsieur le Président.

2565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

2570 **PAR M. YVES GARNEAU:**

En ce qui concerne, en tout cas, j'ai remarqué qu'il y aura probablement un belvédère qui va être aménagé sur le dessus du bâtiment de la centrale.

2575 J'aimerais connaître quel va être le niveau de bruit qui va être audible alentour de la centrale et sur le belvédère qui va être sur le dessus de la centrale.

Et connaître également les vibrations qui seront ressenties par les personnes qui seront sur le belvédère sur le dessus de la centrale.

2580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, on va tout de suite consulter monsieur Taillon.

2585 **PAR M. DENIS TAILLON:**

De façon générale, nos études concluent, effectivement les analyses qu'on a réalisées ont démontré que le bruit qui va être généré par la centrale est inférieur au bruit ambiant qu'on a déjà évalué à Val-Jalbert.

2590 Ces analyses-là ont été faites avec des débits qui étaient inférieurs au débit esthétique, donc encore là, on a une marge de sécurité quant à la fiabilité des informations.

2595 Mais si vous souhaitez avoir des précisions additionnelles, je pourrais demander à quelqu'un d'aller plus loin dans les réponses par rapport à cette préoccupation-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Mais il y avait une notion de niveau de bruit en termes de décibels, est-ce que vous l'avez mesuré?

PAR M. DENIS TAILLON:

2605 Tout a été mesuré, on a les valeurs, mais je pourrais demander à monsieur Lavoie de venir répondre à ces besoins-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Absolument. Et on va revenir avec la vibration. On va prendre le bruit.

2610 **PAR M. JEAN LAVOIE:**

2615 Bonjour monsieur le Président. Effectivement, il y a eu des mesures qui ont été réalisées sur le terrain. D'une part, on est arrivé, on a pris des mesures in situ, donc des mesures qui ont été prises avec des sonomètres, donc des appareils enregistreurs, et puis à différents endroits sensibles sur le site de Val-Jalbert, on a pris des mesures du bruit ambiant.

Ceci étant dit, on a mesuré également les sources de bruit potentielles qui sont sorties au niveau de la centrale.

2620 Donc là, on a étudié un peu plus techniquement qu'est-ce qui était à la centrale, et les bruits qu'on a à l'extérieur ne sont pas les bruits de la turbine, puisque celles-ci sont à l'intérieur, mais la ventilation. Les turbines sont refroidies à l'eau, mais il y a quand même un certain niveau de ventilation qui sort à l'extérieur.

2625 Ces niveaux-là ont été mesurés, et puis à un mètre et demi (1 ½ m) de la sortie de ces ventilateurs-là, c'est quatre-vingt-quatre décibels (84 dB) qui sort.

 Mais très rapidement, et puis je veux dire à l'intérieur de quelques mètres, le bruit qui sort de ces ventilateurs-là est complètement masqué par le bruit de la chute.

2630 Par ailleurs, aussi, on a mesuré des bruits jusqu'aux sites d'hébergement qui sont beaucoup plus loin, près du milieu du village de Val-Jalbert, et puis à cet endroit-là, c'est tout juste le milieu ambiant naturel qui va être écouté.

2635 Autrement dit, ça a été mesuré qu'aucun impact va être au niveau de l'hébergement.

 Et puis rapidement autour de la centrale également, c'est le bruit ambiant qui va dominer largement sur le bruit de la centrale qui va être sorti au niveau de la ventilation.

2640 Maintenant, comme ça demeure quand même théorique, avec des modèles mathématiques, pour s'assurer de la validité de ce modèle-là, on a été dans des minicentrales dans la région de Québec-Portneuf, si je ne me trompe pas, et puis on a mesuré dans des types qu'équipements similaires, et puis ces niveaux de bruit, au niveau de la ventilation, par ces minicentrales là, ont validé le modèle.

2645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Labrie.

2650 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Vous avez montré un diagramme avec des isocontours de bruit par modélisation, j'imagine, à quelle distance de la centrale vous allez retrouver le niveau de bruit, par exemple, de cinquante-cinq décibels (55 dB) de jour qui est le niveau recommandé dans la Note d'instructions du MDDEP, pour un parc, pour une période de jour?

2655 À quelle distance de la centrale ce niveau-là va être rencontré, selon vos estimations?

PAR M. JEAN LAVOIE:

2660

J'ai pas les chiffres en tête, c'est seulement quelques dizaines de mètres. On respecte, mais tout de suite en partant, c'est quelques mètres, parce que le milieu ambiant comme tel, le bruit de la chute est beaucoup plus fort que le bruit qui sort, est pas plus fort c'est-à-dire, mais à une certaine distance, qui est à l'intérieur même du site de la terrasse, c'est que déjà le bruit qui va être entendu, c'est celui de la chute et non pas de la ventilation.

2665

J'ai pas le chiffre exact, mais je pourrais vous revenir demain avec les chiffres exacts, parce que c'est sous forme graphique.

2670

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans tous les endroits qui sont fréquentés par les visiteurs, le bruit qui va être perçu, ce que vous dites, c'est surtout le bruit de la chute?

2675

PAR M. JEAN LAVOIE:

Exactement.

2680

PAR LE COMMISSAIRE:

Et non le bruit de la centrale?

2685

PAR M. JEAN LAVOIE:

Exactement. Puis également au niveau du quarante (40) dB qui est pour le niveau de nuit, à ce moment-là, ça va être respecté à partir du moment où les gens vont être dans leur résidence.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous allez déposer les chiffres exacts demain, vous dites?

2695

PAR M. JEAN LAVOIE:

Bien là, j'ai les graphiques, mais il s'agirait de voir, de faire, pas une règle de trois, mais effectivement, le regarder, le mesurer, puis au besoin, je vais demander à mon ingénieur en sonore de sortir ses tableaux, de façon à avoir les chiffres les plus précis possibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700 On pourrait faire un dépôt demain.

PAR M. JEAN LAVOIE:

2705 Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

2710 Je vais poser la question au MDDEP, est-ce que vous avez des commentaires à émettre, suite à l'évaluation que fait le promoteur sur les niveaux de bruit?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2715 Il faut distinguer le bruit de source fixe, donc la centrale en opération, du bruit de construction. Le promoteur a abordé les deux (2) éléments.

Et il le fait à la satisfaction du ministère. C'est-à-dire que l'information qui est présentée est correcte, il a fait ça dans les règles de l'art, pour faire l'évaluation du bruit à la fois résultant de l'exploitation, puis au moment de la construction.

2720 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et il y a pas de problèmes anticipés de votre part pour les niveaux de bruit? Vous anticipez pas de problèmes pour le niveau sonore?

2725 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Le niveau sonore, comme a dit monsieur Lavoie, aux sites fréquentés, comme les endroits pour l'hébergement, les promenades des visiteurs, non.

2730 Maintenant, aux abords immédiats de la centrale, ça, ça demeure peut-être à évaluer de façon plus approfondie.

2735 Et il me semble me souvenir que le promoteur a pris l'engagement ou évalué la possibilité d'avoir des ventilateurs, d'avoir une ventilation beaucoup moins bruyante que ce qu'on retrouve habituellement dans ce genre d'installation là, pour, encore une fois, améliorer la situation.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, monsieur Garneau, vous parlez aussi de vibrations à cause des personnes sur le belvédère?

2745

PAR M. YVES GARNEAU:

Le belvédère va être situé sur la centrale, si j'ai bien vu.

2750

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce qu'il va y avoir des vibrations qui vont être occasionnées par la présence?

2755

PAR M. DENIS TAILLON:

Je vais demander à monsieur Morin de répondre sur le plan technique à cet égard-là.

PAR M. MARC MORIN:

2760

Donc il faut comprendre ici que l'ensemble des pièces mécaniques qui sont en mouvement sont encastrées dans la structure de béton qui est massive.

2765

Moi, je m'attends pas, par expérience avec d'autres projets, à sentir des vibrations, quelles qu'elles soient sur le bâtiment. Je veux dire, les bâtiments de centrale, ça bouge pas. Les masses sont suffisamment grandes.

L'intérêt du turbinier également, au niveau mécanique, de s'assurer que toute vibration est amortie. On n'est pas dans un avion, là.

2770

Donc non, je m'attends pas à ce qu'il y ait aucun, je dirais basé sur la pratique puis l'expérience.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775

OK. Ça va, monsieur Garneau?

PAR M. YVES GARNEAU:

2780 Il faudrait pas oublier qu'à point trois mètre seconde (0,3 m/s) de débit, le bruit de la chute
va moins masquer le son des équipements, dans les études, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Est-ce que vous avez tenu compte du point trois mètre cube seconde (0,3 m³/s)?

PAR M. DENIS TAILLON:

2790 En fait, lorsqu'on va être à ces valeurs-là, on n'aura pas de présence de clientèle touristique
sur le site de Val-Jalbert, donc pour nous, il y a pas d'impact à cet égard-là, parce qu'il y a
personne sur le site.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795 OK. Merci.

PAR M. YVES GARNEAU:

2800 J'ai une deuxième question. Ah, vous l'avez considérée comme deux (2) questions, ma
question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 Vous aviez les vibrations, puis vous aviez le bruit?

PAR M. YVES GARNEAU:

OK, c'est deux (2) questions, ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 Oui.

PAR M. YVES GARNEAU:

2815 Parfait, je vais aller réécrire mon nom.

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Vous pouvez vous réinscrire, oui. C'est parce qu'on veut, par là, passer le plus de monde possible pour qu'il y ait un certain roulement. Mais vous pouvez vous réinscrire le nombre de fois que vous voulez.

2825 **OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Monsieur Olivier Bouchard-Lamontagne. Bonjour.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2835 Bonjour. En lisant l'étude d'impact, dans le fond, pour ce qui est de l'utilisation du site du Parc régional de Val-Jalbert, il y a que très peu de mentions du volet plein air puis de la participation de la population locale sur le site.

Je me rappelle, moi, des nuits où ce que je pouvais aller, la chute est éclairée, donc on pouvait aller là, voir la pleine lune. C'était un site pour les amoureux.

2840 C'était un usage comme un parc municipal, dans le fond, puis autant l'hiver, dans le fond, on pouvait y aller. On pouvait autant marcher, glisser dans la côte, il y a une côte là, on y va avec les enfants.

2845 Après ça, on y va pour monter la montagne, pour voir le paysage, la magnifique chute, l'hiver, elle est quelque chose à voir aussi au printemps. C'est vraiment une attraction.

2850 Puis ça, c'est inaliénable à tous les gens qui habitaient ici, dans la qualité de vie. Les gens, on se croise là, c'est vraiment une place qu'on reconnaît plus aujourd'hui, depuis que la MRC en est propriétaire. Dans le fond, on est avec des clôtures à l'entrée, il y a des caméras, il y a des menaces de gardien...

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 Et votre question?

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

2860 Ça fait que là, dans le fond, ça, c'est pas évoqué dans l'étude d'impact, puis je me demande ce qu'il en est, parce que la MRC a quand même une politique pour nous garder en santé, c'est un lieu pour ça.

Considérant que le site est un lieu d'activités de plein air pour toute la population, pourquoi la MRC, dans le fond, n'a pas protégé cet aspect-là pour la population locale?

2865 On compte six millions (6 M\$) de retombées annuelles, si on divise par le nombre d'habitants du Saguenay—Lac-Saint-Jean, on est alentour de deux cent cinquante mille (250 000 \$), ça équivaut environ à vingt dollars (20 \$) par année, puis on perd l'accès du site, dans le fond, dans ça, l'hiver, l'automne, qui était une partie de notre culture locale.

2870 Donc je me demande qu'est-ce qu'il en est?

PAR LE PRÉSIDENT:

2875 On va commencer par le promoteur, j'irai du côté de la Corporation, puis on va demander le point de vue de la MRC.

Est-ce que vous avez considéré ce volet-là dans votre étude d'impact?

PAR M. DENIS TAILLON:

2880 Là, au moment où on a développé le projet, notre principal vis-à-vis, ça a été la Corporation du Village historique de Val-Jalbert. C'est avec eux qu'on a largement discuté toutes les questions entourant l'intégration de ce projet-là au site de Val-Jalbert.

2885 Évidemment, les gens de Val-Jalbert ont une vision de l'exploitation du site de Val-Jalbert, et ces questions-là, c'est à eux à qui ça revient, la gestion leur a été confiée.

Nous, on s'est appuyé sur ce qu'ils nous ont dit quant à leur vision de la gestion du site pour développer le projet.

2890 Donc nous, ce n'était pas notre responsabilité comme promoteur de se préoccuper des questions relatives à l'accès au site puis des règles du jeu en matière d'exploitation et de gestion du site de Val-Jalbert, c'est la responsabilité de la Corporation.

2895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on va aller voir la Corporation, du côté du gestionnaire!

2900 **PAR M. DANY BOUCHARD:**

Il faut dire, monsieur le Président, que depuis 2009, avec un investissement de vingt et un millions (21 M\$), le site n'est pas un parc municipal mais un site touristique de calibre international.

2905 Beaucoup de travail a été fait dans ce sens-là au cours des dernières années. Et si on se fie, dans le fond, à la rentabilité du projet depuis les quinze (15) dernières années où le parc a à vivre avec un déficit accumulé qui frise les neuf cent mille dollars (900 000 \$), je pense qu'il était impératif, et pour le propriétaire et pour les gestionnaires, de viser l'avenir touristique du site et d'autofinancer ses opérations.

2910 Vous comprenez que Val-Jalbert, c'est un site où il y a quarante-sept (47) bâtiments patrimoniaux, une charge au niveau de l'exploitation qui est quand même importante, et le site est redevenu un moteur économique maintenant, en tant que produit d'appel régional, avec près de soixante-dix mille (70 000) visiteurs, des retombées économiques de près de neuf millions (9 M\$), deux millions (2 M\$) de chiffre d'affaires, cent trois (103) emplois.

2915 Donc le site a un rôle de moteur économique au niveau de l'industrie touristique à jouer, et c'est dans ce sens-là que nous exploitons maintenant le site de Val-Jalbert.

2920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la MRC du Domaine-du-Roy, est-ce qu'il y a un représentant? Est-ce que vous pouvez prendre place, monsieur? J'ai une petite question à vous poser.

2925 **PAR M. GILLES POTVIN:**

Gilles Potvin, maire de Saint-Félicien et vice-préfet.

2930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc du côté de la MRC, vous, là, comment vous voyez l'intérêt qui est manifesté, d'une part, par je dirais plutôt le local et l'orientation qui est prise par la Corporation?

PAR M. GILLES POTVIN:

2935 Bien écoutez, nous, on n'a pas de problème, c'est un choix qu'on a fait en 95 d'une
expérience pilote qui nous était proposée, de récupérer un levier de développement, un outil du
patrimoine historique et culturel du milieu qui avait un fort potentiel, sous-estimé peut-être,
mésestimé par les gestionnaires de l'époque, qui étaient certains ministères et Sépaq qui l'avaient
en gérance, en exploitation à ce moment-là.

2940 Nous, on pensait qu'on pouvait faire mieux, qu'on pouvait aller plus loin.

Mais pour ce faire, il fallait relever le niveau d'exploitation, le niveau de qualité de produit
pour le faire passer, l'associer à l'ensemble du territoire, pour renforcer l'appel du secteur.

2945 Alors il fallait prendre une décision. C'est pour ça qu'on a décidé de relever le défi, d'être
propriétaire, de structurer de façon professionnelle avec des visées locales, avec des attentes,
des retombées locales qu'on était capable d'identifier, de quantifier à ce moment-là. C'est pour ça
que le site est devenu d'envergure comme vous l'a dit monsieur Bouchard, d'envergure
internationale.

2950 Parce qu'on avait également une référence à un autre produit dans le même environnement
qui est le Zoo de Saint-Félicien qui a maintenant plus de cinquante (50) ans, qui a été un peu
développé de la même façon par le milieu, par les initiatives locales, puis qu'on a amené à un
niveau international qui constitue un élément de diversification économique important.

2955 Mais le zoo seul ne pouvait pas continuer à avoir cette responsabilité-là, il fallait y associer
un partenaire, alors le choix du milieu a été de récupérer Val-Jalbert puis d'investir massivement,
comme on l'a fait dans le jardin zoologique.

2960 Alors c'est une volonté, puis ça a été, je pense, d'un appui et d'un accord populaires à ce
moment-là, parce qu'il y a eu des engagements. On vous l'a dit, depuis les dix (10) dernières
années, le milieu assumait certains déficits, lequel déficit a été comblé par les quotes-parts de la
MRC, les participations de chacune des municipalités, alors le site a été approprié territorialement
par l'ensemble des municipalités.

2965 De sorte que son statut maintenant est de ce niveau-là, puis on tient à le maintenir avec
une discipline puis avec une politique puis un plan de développement qu'on vous a déposé
d'ailleurs, qu'on a présenté, les vingt millions (20 M\$) qu'on a investis au moment où on vous
parle.

2970

Il y a un million neuf cent mille (1 900 000 \$) qui est la quote-part de l'ensemble des municipalités, je pense que le signal est clair.

2975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Monsieur Labrie.

2980 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous parlez au nom de la MRC maintenant, présentement, et la MRC de Domaine-du-Roy est aussi partie prenante, est promoteur également?

2985 **PAR M. GILLES POTVIN:**

Oui.

2990 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Quel lien vous voyez, vous, avec le promoteur à ce moment-là? En fait, vous faites partie de la même MRC, évidemment vous êtes responsable de la Corporation, si je comprends bien, mais en même temps, la MRC est promoteur du projet. Donc il y a pas une apparence de conflit d'intérêts?

2995 **PAR M. GILLES POTVIN:**

Bien à ce moment-là, on est propriétaire du site. La Corporation d'exploitation du parc a été mise en place pour gérer.

3000 La municipalité n'a pas le mandat d'exploiter comme tel un site touristique, alors il fallait lui donner un mandataire qui est la Corporation, avec des objectifs différents de la gestion du site comme tel, du patrimoine comme tel.

3005 Alors la mise en valeur, le développement, les opérations courantes pouvaient pas être faites à même la MRC. On a désigné une Corporation qu'on a créée, on désigne également les membres du conseil d'administration. Ils sont désignés par la MRC, mais avec un mandat très clair.

3010 Ce sont des gens du milieu qui sont reconnus, identifiés pour leurs expertises, pour leur désir de s'impliquer, c'est des bénévoles, en passant, qui gèrent cette corporation-là, et puis le

mandat est clair, mais différent de celui de gestion du territoire qui est le mandat original de la MRC.

3015 On fait pas de l'exploitation à la MRC, on fait de l'aménagement, de la planification pour certaines parties du territoire, c'est un mandat délégué des municipalités, vous savez comment fonctionnent les MRC.

3020 Mais pour l'exploitation du site, il fallait, à ce moment-là, créer quelque chose de complètement indépendant, puis c'est pas en conflit, au contraire, c'est complémentaire.

3025 Parce qu'on a un besoin de diversification. Je vous rappellerai uniquement un des éléments déclencheurs qui a renforcé cette décision-là, lors des dernières élections de 2005, les élections municipales, la région a même consulté, c'était une élection référendaire, puis on a demandé à la population si on souhaitait récupérer des leviers de développement, entre autres une meilleure mainmise sur nos ressources, sur nos leviers de développement, alors à plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), la population avait dit oui.

3030 On le voit ce qui se passe dans la forêt, on commençait déjà à avoir les contrecoups de la forêt. Alors c'est parti de potentiels sous-exploités à notre point de vue, ça faisait partie de cette vision-là puis des exemples dont on se servait pour mobiliser puis associer toute la population à ces défis-là qui nous confrontent aujourd'hui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3035 Merci monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Merci beaucoup. Monsieur Bouchard-Lamontagne, avez-vous une deuxième question?

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

3045 Oui, j'en ai. Moi, c'est par rapport justement à l'habitude de la MRC, elle a créé, mettons, puis il y a pas juste des MRC, il y a des villes, ils font des organismes sans but lucratif ou des sociétés en commandite, dans le fond, pour faire des activités comme là, en ce moment, on a la Corporation du parc régional Val-Jalbert, après ça on a la Société d'énergie communautaire, après ça, on a la Société en commandite d'Énergie Ouiatchouan qui va superviser la gestion du site.

3050 Dans le fond, ces trucs-là, on les appelle communautaires, souvent, dans leurs appellations, mais moi, je voudrais savoir, dans le fond, pourquoi, quand on veut, mettons, impliquer la population, on structure pas ça de façon à ce que ce soit, admettons, possible pour les citoyens d'avoir accès à l'information?

3055 Puis après ça, ça, il y a des structures comme ça, comme la Coopérative de solidarité, il y a des projets, les citoyens peuvent même se présenter à l'intérieur des conseils d'administration.

3060 Dans le fond, je me demande pourquoi on utilise des structures qu'on n'a pas nécessairement accès, nous, comme citoyens? Puis après ça, bien là, j'ai vu qu'il y a DPI aussi qui est en société en commandite, qui est impliquée dans le plan d'affaires. J'ai visionné un plan d'affaires de Deloitte, dans le fond, qui avait fait pour le site soi-disant ce plan d'affaires là a été déposé après que le règlement d'emprunt ait été fait, je crois.

3065 Donc là, ce plan d'affaires là, il y a des annexes que nous, on n'a pas pu avoir accès, puis là, dans le fond, elle se disait transparente, la Société d'énergie communautaire, nous, on aurait voulu avoir accès à ça, puis ils nous avaient dit qu'on n'aurait pas eu besoin de la Loi d'accès à l'information.

3070 C'est transparent, notre organisme, qu'on va tout vous donner dans le fond ce que vous nous demandez, mais là, on s'est buté à ce mur-là.

3075 Donc là, je voudrais savoir DPI comme telle, elle beaucoup mentionnée dans ce plan d'affaires là, puis je voudrais savoir si elle embauche en ce moment des gens de ce côté-ci, puis c'est qui qui dirige DPI, puis s'ils seront impliqués dans ce projet-là par la suite?

Ainsi que Minashtuk, une personne de Minashtuk aussi qui est une société en commandite sur le conseil d'administration, comment ça marche cette société en commandite là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3080 Là, j'essaie de vous suivre, vous parlez de PI?

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

3085 DPI. DPI, c'est une société en commandite.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, OK, vous parlez de la société en commandite!

3090 **PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:**

Oui, c'est ça. Si elle engage des gens en ce moment, de ce côté-ci, puis après ça, savoir comment elle est dirigée.

3095 Puis il y a Minashtuk aussi, un des membres du conseil d'administration de la Société d'énergie communautaire qui est de Minashtuk, une société en commandite, je voudrais savoir qui dirige Minashtuk, dans le fond, à l'intérieur de la Société d'énergie communautaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100 OK, on va commencer par le promoteur. Je vais aller voir la MRC après.

Vous pouvez nous parler de la société en commandite?

3105 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Bon, écoutez, pour être capable de répondre à la question, il faut comprendre quelque chose.

3110 Les partenaires, lorsqu'ils ont conclu l'entente stratégique, avaient besoin d'un véhicule pour développer des projets. Et la vision que les partenaires avaient, c'est pas la réalisation d'un seul projet, là, on se situe dans une perspective de long terme dans des projets comme celui qu'on vous propose ce soir, mais tantôt, ce sera peut-être un projet d'éolien, ce sera peut-être un projet différent de valorisation énergétique.

3115 Donc l'esprit du partenariat, ça a été de dire, il faut d'abord se donner un outil de développement de projets. Ça, c'est la Société d'énergie communautaire. On est un OBNL, c'est paritaire, les partenaires financent de façon égale le développement des projets.

3120 Lorsque notre travail est complété, nous, on va remettre le projet, on va céder les droits sur le projet à l'entité juridique qui aura été mise en place par le partenariat.

3125 Par rapport à DPI, lorsque la Société a été créée, on avait, dans le fond, deux (2) choix. Ou on s'organise en ressources humaines pour assumer les travaux de développement des projets ou on utilise les ressources humaines d'une organisation qui est déjà disponible sur le territoire qui est une organisation du partenaire autochtone, qui avait déjà une expérience de développement d'un projet à Minashtuk, et qui a aussi travaillé à différents projets d'envergure, entre autres Péribonka 4, ainsi de suite.

3130 Donc nous, on a fait le choix de conclure une entente avec cette organisation-là pour utiliser les ressources humaines.

 C'est pas DPI qui mène, rien, c'est le conseil d'administration qui s'occupe de prendre les décisions, qui attribue les contrats, mais on utilise pour nos besoins les ressources de DPI.

3135 Donc voilà comment on fonctionne et que le partenariat a été construit.

 Donc dans le cas précis de Val-Jalbert, la structure choisie, c'est de mettre en place une société en commandite, parce que selon les avis qu'on a eus de nos experts, tant financiers que fiscaux, c'était la forme juridique la plus avantageuse pour le partenariat, et c'est cette option-là qui a été retenue par les partenaires et qui a permis de constituer la société en commandite.

3140 Tantôt, dans un autre dossier, dans un autre projet, la structure pourra être différente et aller dans des directions différentes de celle qu'on a présentement.

3145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Et en termes de reddition de comptes et de transparence envers les citoyens, est-ce que vous vous êtes penchés là-dessus avec les partenaires?

3150 **PAR M. DENIS TAILLON:**

 Bien, nous actuellement, on s'est engagé à cette transparence-là. On s'est engagé après la construction à faire des suivis, à rendre publiques les informations.

3155 Évidemment, vous avez des partenaires municipaux qui sont des organismes publics, donc toute l'information financière qui va découler des sociétés en commandite va devenir de l'information en possession de ces organisations-là, donc des informations qui vont devenir publiques.

3160 Donc c'est clair que même si on utilise un véhicule juridique qui est une société en commandite, ça va demeurer avec l'apanage des particularités des organisations publiques. C'est ce qui est souhaité par les partenaires.

3165 Donc voilà comment les choses vont être structurées et organisées.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Du côté de la MRC, est-ce que vous avez un ajout?

3170

PAR M. GILLES POTVIN:

Non. En fait, monsieur le Président, c'est ça. C'est qu'on met à profit la participation citoyenne dans les conseils d'administration qu'on a créés, on vous le dit, on fait appel à la meilleure expertise qui vient de la population en général.

3175

On a des gens, des retraités, on a des gens qui ont un vécu ou des gens qui ont un peu de disponibilité qui veulent contribuer à leur façon par leur expertise à supporter le milieu. Des fois, c'est pas nécessairement une contribution financière mais une contribution d'expertise, et c'est ce qui vaut le plus cher pour nous.

3180

Et puis dans l'orientation également des gouvernements ces dernières années, on nous demande d'oser, on nous demande d'aller voir ce qui est pas nécessairement dans le livre, ce qui est pas nécessairement dans les lois qui nous régissent, tout en restant légal, mais utiliser la flexibilité qu'ont nos institutions. C'est ce qu'on fait.

3185

On s'étire peut-être le cou un peu trop, mais si on risque rien, on n'a rien. Parce qu'on n'a plus beaucoup de possibilités, les options se rétrécissent continuellement.

3190

Alors il faut oser avec ce que nous permet la loi, et il faut aller des fois au-delà de ce que la tradition nous a laissé, parce qu'il y a pas de possibilités de survie à ce moment-là.

3195

Alors on va un petit peu plus loin, puis on prend des chances, puis le milieu, la MRC Domaine-du-Roy, bien, peut-être à cause de sa culture entrepreneuriale, c'est un milieu d'entrepreneurs forestiers, c'est un milieu de gens d'affaires, alors ça, ça déteint sur les politiciens que nous sommes.

3200

Alors on va chercher cette participation-là, puis on crée des projets originaux, comme on le fait dans le secteur du tourisme, comme on le fait dans l'industrie du bois, on essaie de créer des choses, pas toujours avec beaucoup de succès.

3205

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Monsieur Labrie, avez-vous un ajout?

PAR LE COMMISSAIRE:

3210

Est-ce que vous référez à un plan d'affaires de la société en commandite, est-ce que c'est un document qui est accessible, ça?

PAR M. DENIS TAILLON:

3215

C'est un document qui est effectivement accessible.

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

3220

Ainsi que ses annexes? Il y avait des annexes, puis on n'avait pas accès aux annexes qui donnaient des détails de coûts, puis des définitions de débits!

PAR M. DENIS TAILLON:

3225

Écoutez, le plan d'affaires est clair, il contenait les informations dont on parle.

D'ailleurs, tantôt on a déposé les projections financières. Vous avez la projection sur un horizon de presque trente (30) ans du comportement financier de ce projet-là, des coûts de son opération, donc je pense que c'est relativement clair sur le plan des informations financières par rapport à ce projet-là.

3230

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Bouchard-Lamontagne.

3235

PAR M. OLIVIER BOUCHARD-LAMONTAGNE:

J'ai pas eu tant de réponses, mais bon, je vais revenir.

3240

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la réponse!

3245

RICHARD GIRARD

3250

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc monsieur Richard Girard.

3255

PAR M. RICHARD GIRARD:

Bonsoir.

3260

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

PAR M. RICHARD GIRARD:

3265

Moi, je reste voisin de Val-Jalbert, en 94, on a eu des audiences privées par le BAPE et les recommandations du BAPE disaient que Val-Jalbert, c'était touristique, puis que la rivière était pas – c'est la même rivière, c'est la même chute, puis le BAPE avait dit dans ses recommandations que c'était pour le tourisme, bon.

3270

Asteur, ma question! Je voudrais savoir qu'est-ce que nous donne le point trois mètre cube (0,3 m³/s) d'eau en retenue d'eau en haut, qu'est-ce qui nous dit qu'ils vont nous donner trois mètres cubes (3 m³/s)?

3275

À quelle place qu'ils font dans le barrage en haut, pour qu'on ait trois mètres cubes (3 m³/s), point trois mètre cube (0,3 m³/s)?

PAR LE PRÉSIDENT:

3280

Vous voulez savoir comment le promoteur va garantir qu'il va y avoir point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s)?

PAR M. RICHARD GIRARD:

Oui.

3285

PAR LE PRÉSIDENT:

Comment ça va se faire, la gestion?

PAR M. DENIS TAILLON:

3290

Très simplement, il y a une perforation dans le barrage qui permet en tout temps de laisser couler ce débit-là à l'année. Donc c'est relativement simple. C'est pas des jeux mécaniques.

C'est une ouverture dans l'infrastructure qui permet de laisser couler ce débit-là.

3295

PAR M. RICHARD GIRARD:

Asteur, l'ouverture, c'est ti en haut ou bien en bas?

3300

PAR M. DENIS TAILLON:

Monsieur Morin, j'imagine que c'est en bas?

PAR M. MARC MORIN:

3305

Oui effectivement, c'est un orifice qui est fait à bas niveau. Avec le maintien du niveau d'opération du réservoir, du barrage, là, donc il y a une hauteur de chute ou hauteur d'eau constante au-dessus de cet orifice-là qui maintient le débit garanti.

3310

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui va toujours couler?

PAR M. MARC MORIN:

3315

Toujours couler.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320

Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

3325

Vous avez pas de mesures à faire, c'est juste l'ouverture dans le barrage qui est calibrée, qui vous permet de dire qu'il y a un débit constant de point trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$)?

PAR M. MARC MORIN:

3330 Effectivement. Ça va être calibré par calculs, ça pourrait être validé au cours des relevés puis des différents suivis.

3335 C'est facile généralement de mettre un orifice un peu plus grand, quitte à lui mettre une plaque pour le contrôler à la valeur de point trois ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), qui est une plaque permanente, là, j'entends. Pas une vanne ou quelque chose comme ça, mais une plaque permanente.

Donc tout ça pour dire qu'une fois fait, il y a la théorie d'un côté, après ça des mesures de calibration, puis il y a moyen d'ajuster pour rencontrer les engagements du promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3340 Puis ces mesures de calibration là vont être vérifiées et validées par votre ministère, madame Paul?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3345 La théorie, comme a dit monsieur Morin, va être vérifiée par les ingénieurs du Centre d'expertise hydrique au moment de l'autorisation en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, puis oui, on aura accès aux données de calibration, pour être sûr et certain que le débit qui passe, c'est vraiment celui que le promoteur avait annoncé.

3350

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

3355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre deuxième question!

PAR M. RICHARD GIRARD:

3360 Ma deuxième question! À Val-Jalbert, la chute, il y a des failles dans le roc. En 94, il y a des ingénieurs qui nous ont dit qu'ils pouvaient pas faire le barrage en haut de la première chute, parce qu'il y avait une perte d'eau.

3365 C'est vrai, il y avait une perte d'eau d'au moins dix pour cent (10 %), l'eau qui partait d'en haut, qui arrivait en bas, il y avait une perte de dix pour cent (10 %).

S'il y a une perte de dix pour cent (10 %), le point trois mètre cube (0,3 m³/s) d'eau qui est supposé d'aller dans la chute, là, il passe en dehors, puis il descend en bas.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc on va poser la question au promoteur.

3375 Est-ce qu'il y a toujours une faille, est-ce que c'est toujours au même emplacement et est-ce qu'il y a un danger de perdre le point trois (0,3 m³/s)?

PAR M. DENIS TAILLON:

3380 Nous, on n'a pas d'information à l'effet qu'il y aurait ce genre de situation là, puis qu'il y aurait une perte d'eau en cours de route, avant d'arriver à la chute, là.

Donc c'est pas des données que confirment nos experts, là.

3385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3390 Simplement un petit point d'information! En 94, le barrage était pas au même endroit que dans le projet qui est proposé aujourd'hui. C'est peut-être relié à l'emplacement du barrage de l'époque où il y avait peut-être des difficultés géotechniques, là. Mais je peux pas vous en dire plus.

3395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Il faudrait voir le rapport de 94.

3400

RÉAL JODRY

PAR LE PRÉSIDENT:

3405 Monsieur Réal Jodry.

PAR M. RÉAL JODRY:

Bonsoir.

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

3415

PAR M. RÉAL JODRY:

Bonsoir à tous. Ma première question! Un petit préambule, mais il est tout court.

3420

Toute étude d'impact doit présenter des solutions de rechange au projet, en fonction des objectifs, des enjeux environnementaux, sociaux et économiques selon les contraintes techniques.

Pourquoi le promoteur ne présente-t-il pas d'autres solutions de rechange, telles qu'exigées dans le Guide de réalisation des études d'impact? En ce faisant, il nous enlève ainsi la possibilité d'évaluer d'autres solutions qui seraient tout aussi intéressantes.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous avez évalué d'autres solutions?

3430

PAR M. DENIS TAILLON:

Oui monsieur le Président. Dans l'étude d'impact, on a analysé différents types de scénarios, on les a appréciés et on a fait un choix d'un scénario qui était pas le scénario le plus rentable sur le plan économique, mais qui était, à notre avis, un scénario de moindre impact lorsqu'on considère l'ensemble des facettes, je dirais, du développement durable et de l'environnement.

3435

Et si la question, c'est, est-ce qu'on veut vous présenter ces variables-là, on pourrait le faire, mais essentiellement, la réponse, c'est oui.

3440

On a examiné des variantes qui étaient au nombre de cinq (5), et le choix qu'on a fait, c'est celle qui nous est présentée aujourd'hui.

PAR M. RÉAL JODRY:

3445

Je parle pas de variantes, je parle de solutions de rechange. Exemple, d'autres genres de projets, je parle, peut-être dire des éoliennes ou quelque chose de même. C'est dans ce sens-là qu'est ma question.

PAR M. DENIS TAILLON:

3450

À cet égard-là, le mandat que nous avons reçu comme Société, c'était de regarder la possibilité de développer le potentiel hydroélectrique.

Il faut comprendre que le gouvernement du Québec, dans sa politique, a annoncé un programme. Il y a eu un processus d'appel d'offres, donc on invitait les communautés à présenter des projets dans le cadre de cet appel d'offres là.

3455

Évidemment, nous avons répondu à cet appel d'offres là qui portait sur des projets hydroélectriques.

3460

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous examiné d'autres rivières?

3465

PAR M. DENIS TAILLON:

Actuellement, la Société travaille au développement d'un second projet accepté dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec qui se situe sur la onzième chute de la rivière Mistassini.

3470

Donc concurremment au projet de Val-Jalbert, on travaille en même temps un second projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que vous avez des projets d'éoliennes?

3475

PAR M. DENIS TAILLON:

Écoutez, actuellement, il y a des possibilités d'envisagées dans la région des projets de développement éolien. Compte tenu qu'on avait évidemment deux (2) projets de front, on n'a pas jugé qu'on avait le niveau de ressources suffisant pour aborder un appel d'offres éolien.

3480

3485 Mais c'est des scénarios qu'on n'exclut pas, comme des scénarios de développement énergétique dans la biomasse et dans d'autres potentiels de développement énergétique.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

3490 **PAR M. RÉAL JODRY:**

Ma deuxième question! Comme on le sait tous, il existe de nombreuses petites centrales du même type sur plusieurs petits cours d'eau similaires à la rivière Ouiatchouan au Québec.

3495 Ma question: en quoi la présente centrale sera-t-elle différente de toutes ces autres minicentrales du Québec pour constituer un réel attrait touristique? Exemple, je parle de celles qui existent, comme l'Odyssée des Bâisseurs à Alma, la Cité de l'énergie à Shawinigan, etc., il y aurait bien d'autres exemples.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous dites comment la centrale pourrait faire en sorte que ça devienne un réel attrait touristique?

3505 **PAR M. RÉAL JODRY:**

Oui. En quoi la présente centrale est-elle si différente des autres minicentrales pour qu'elle constitue un réel attrait touristique?

3510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

3515 Première différence majeure, à mon avis, c'est une centrale publique alors que dans le passé, on a beaucoup connu des centrales privées.

3520 On prend des engagements publics, donc évidemment, ces engagements-là vont être respectés.

Et dans le cas précis du projet de Val-Jalbert, on s'est assuré avec la Corporation que la façon qu'on allait réaliser le projet pouvait amener une plus-value, au-delà de la question financière, une plus-value au produit et à l'offre touristique de Val-Jalbert.

3525

Donc je pense qu'on se démarque dans la façon de développer des projets de ce type-là, et on est convaincu que ça va apporter une contribution positive au site touristique de Val-Jalbert.

PAR LE PRÉSIDENT:

3530

Et par rapport à un commentaire de l'Association touristique qui disait que ça allait baisser de dix pour cent (10 %) l'attrait touristique, comment vous conciliez ça?

PAR M. DENIS TAILLON:

3535

Bien écoutez, moi, je pense qu'actuellement, ce qu'on a observé récemment à Val-Jalbert, c'est que contrairement à ce qui se passait dans l'industrie touristique, on voyait un développement intéressant, l'achalandage touristique à Val-Jalbert, mais nous, on pense qu'avec la contribution de ce projet-là, ça va aider Val-Jalbert à se développer et à maintenir son attractivité touristique.

3540

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans le projet de 1994, l'Association touristique évaluait qu'il y aurait une baisse de dix pour cent (10 %) des touristes due à la présence de la centrale.

3545

Et maintenant, vous dites que c'est le contraire, que ça va être plutôt un attrait touristique additionnel?

PAR M. DENIS TAILLON:

3550

Ce qu'il faut rappeler du projet de 94, c'est un projet qui avait une partie, un bief intermédiaire beaucoup plus prononcé. On asséchait une grande partie de la rivière qui coulait au pied de la grande chute. On avait évidemment un débit esthétique qui était inférieur à celui qu'on propose.

3555

Et l'architecture, on n'avait pas de vision, de visée de développement touristique avec l'architecture de la centrale, ce qui est le cas présentement.

Donc nous, on pense que c'est un projet qui est très différent et qui va apporter à notre avis une contribution positive au site de Val-Jalbert.

3560

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Du côté du ministère de la Culture, comment le projet va faire en sorte que ça va devenir un réel attrait touristique?

3565

PAR M. RÉJEAN GOUDREAU:

Du côté du ministère de la Culture, on aura à se prononcer via les autorisations, puisqu'on est sur un site historique. Tous travaux, toutes modifications au site nécessitent des autorisations.

3570

Par contre, ce qu'on a à l'heure actuelle comme information fait en sorte que le projet s'inscrit dans l'Énoncé d'importance du lieu historique qui est là, que je rappelle que dans cet énoncé-là, et on pourra le déposer à la Commission comme document, il fait foi de la présence de ce site-là comme une des quatre (4) valeurs, c'est la valeur patrimoniale associée à toute la question du développement industriel et de la présence d'énergie.

3575

Donc le moulin, à l'origine, est présent, à cause de la présence de la chute qui produisait l'énergie.

3580

Donc tout ce volet-là d'interprétation de production énergétique peut s'harmoniser avec tout le volet d'interprétation du moulin qu'on est à mettre en place.

Alors à ce niveau-là, on voit pas de contradiction là-dessus.

3585

La question, chez nous, est beaucoup plus au niveau de toute l'harmonisation architecturale, tout l'impact visuel et ça, ça va être traité à l'intérieur de l'émission de certificat d'autorisation et de tout le processus prévu par la Loi sur les biens culturels.

PAR LE PRÉSIDENT:

3590

Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

3595

Dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, il est mentionné que la rivière et les chutes sont des éléments clés du village historique, est-ce que le caractère historique patrimonial protège les chutes de la rivière?

PAR M. RÉJEAN GOUDREULT:

3600

Les chutes font partie de l'Énoncé d'importance comme présence, mais au titre de raison pour laquelle tout le reste a été installé à cet endroit-là, donc à ce niveau-là, c'est certain que le débit estival est excessivement important, comme celui hivernal aussi, pour nous.

3605

Mais ça n'enlève pas – la modification du débit proposé semble pas, en tout cas, à première vue, affecter le statut qu'a le site comme tel au niveau de notre loi.

PAR LE COMMISSAIRE:

3610

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3615

Pouvez-vous préciser succinctement le type d'autorisation que vous devez donner éventuellement?

PAR M. RÉJEAN GOUDREULT:

3620

On doit autoriser tous les travaux qui vont être effectués, quelque modification que ce soit. La loi prévoit que toutes modifications, tous travaux sur un site historique doivent être autorisés pour chacun des gestes.

3625

Donc on devra autoriser le barrage, la présence du barrage, on devra autoriser aussi la présence de la centrale, on devra autoriser les travaux qui seront faits pour enfouir les lignes de transport d'énergie, la présence de lignes de transport aérien sur le site devront être autorisées.

Donc tout ce qui est visuellement percevable sur le site devra être autorisé.

PAR LE COMMISSAIRE:

3630

Y compris le débit esthétique?

PAR M. RÉJEAN GOUDREULT:

3635

Y compris le débit esthétique qui devra faire partie de notre autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis vous, qu'est-ce que vous en pensez du débit esthétique?

3640

PAR M. RÉJEAN GOUDREULT:

À ce niveau-là, il y a des experts qui vont devoir se pencher là-dessus. On aime bien attendre de voir les travaux et les conclusions de la Commission ici pour, après ça, apprécier quelle devra être notre position.

3645

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous êtes pas penchés plus que ça?

3650

PAR M. RÉJEAN GOUDREULT:

On a des opinions préliminaires. Donc on n'a pas donné au promoteur actuel, je vous dirais, on n'a pas émis d'opinions négatives.

3655

On a émis plusieurs opinions en accompagnement du côté de notre direction régionale, et on espère, bien, à première vue, ce qu'on a donné comme opinion, on en a tenu compte, maintenant, on attend de voir au final à quoi va ressembler le projet au final suite à la Commission avant de se prononcer là-dessus.

3660

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bouchard.

3665

PAR M. DANY BOUCHARD:

De notre côté, je pense qu'il y a une différence majeure entre le projet proposé en 1994 et l'aménagement, l'harmonisation qui est prévue dans ce projet-ci, en ce sens que pour nous, la Corporation, la chute demeure un élément principal, demeure l'élément principal de l'expérience touristique en été, puisque nous avons travaillé très fort à conserver un débit esthétique constant pour notre clientèle touristique. Ça, c'est un élément très important.

3670

Deuxième élément, c'est qu'on n'envisage pas du tout de fuite ou de baisse de clientèle, compte tenu du fait des efforts qu'on a faits au cours des dix-huit (18) derniers mois d'harmonisation, et de s'assurer de diminuer les impacts à tous les niveaux pour la clientèle touristique.

3675

3680 Je pense que ce qui est proposé au niveau du concept, de l'harmonisation, dans le fond, des différents ouvrages, limiter les impacts environnementaux, mais aussi au niveau du paysage, nous font croire qu'au contraire, je pense qu'il y a vraiment du potentiel à faire un très beau projet d'interprétation qui se marie très bien avec la thématique du Parc de Val-Jalbert.

3685 J'ajouterai, si vous permettez, monsieur le Président, que depuis deux (2) ans, nous faisons des efforts constants auprès de nos clientèles, des efforts d'information, des efforts de validation également auprès de nos clientèles, et à ce sujet, on a un sondage d'évaluation auprès de la clientèle régionale qui nous dit que la clientèle régionale, dans le fond, est tout à fait en accord avec ce projet-là, par rapport à la perception qu'ils ont du parc.

3690 Et deuxièmement, auprès de nos différents clients, tours-opérateurs qui nous visitent depuis deux (2) ans où on a eu l'occasion justement avec eux de questionner, dans le fond, sur l'impact du projet, et on n'anticipe aucune fuite, aucune baisse à ce niveau-là, auprès des tours-opérateurs et de nos clients de l'industrie touristique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3695 Oui, monsieur de la MRC, brièvement!

PAR M. GILLES POTVIN:

3700 Un petit point, monsieur le Président, pour expliquer pourquoi la MRC avait changé sa position avec le projet initial de 94!

3705 C'est que l'effort supplémentaire à consentir par les promoteurs, la réduction du rendement du projet, après qu'on a eu poussé, puis on avait les mêmes questions et les mêmes interrogations, devant l'hésitation du promoteur, nous, on pouvait pas revenir avec le même projet. Il fallait consentir l'effort nécessaire, c'est le milieu qui pouvait le faire.

3710 Alors on n'avait pas les mêmes exigences de rendement, c'est pour ça qu'on présente un projet aujourd'hui, diminué, mais qui respecte les obligations, les exigences du ministère, la valeur patrimoniale, puis les exigences également de la Société du parc pour l'exploitation, pour la clientèle touristique.

On pouvait pas en offrir moins qu'on en demandait à l'époque.

PAR LE PRÉSIDENT:

3715 Merci beaucoup. Voilà monsieur Jodry.

PAR M. RÉAL JODRY:

3720 Moi, je suis encore non convaincu de la différence de cette centrale-là par rapport à toutes les autres centrales qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725 Vous viendrez nous le dire le 17 avril, ça va être à ce moment-là qu'on va pouvoir en discuter ensemble!

PAR M. RÉAL JODRY:

3730 Parfait, merci beaucoup.

JEAN-PHILIPPE LALANCETTE

PAR LE PRÉSIDENT:

3735 Monsieur Jean-Philippe Lalancette.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

3740 Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3745 Bonsoir.

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

3750 Moi, j'ai des préoccupations par rapport à l'application de la Loi sur les biens culturels.

Lorsqu'on consulte le registre qui est disponible sur Internet, on voit que le site même de Val-Jalbert est classé bien culturel, c'est un statut dans la loi, un premier niveau, il est classé.

3755 Aussi, la rivière Ouiatchouan est classée bien culturel, et puis le vieux moulin aussi, ainsi que quarante-sept (47) autres bâtiments patrimoniaux.

Moi, je me demande, ce registre-là, puis aussi le fait que la Loi sur les biens culturels encadre un peu les activités des interventions, c'est quoi le niveau de protection que bénéficient le site et la rivière en vertu de cette loi-là?

3760

Vous avez un peu répondu tout à l'heure, sauf que présentement, on est un peu, on est dans une période où ce qu'il va y avoir une loi refondue en 2012, la Loi sur les biens culturels, il y a un livre vert qui a été déposé au ministère de la Culture et de la Condition féminine sur un projet de refonte de la politique, vous voyez ce dont je parle – excusez-moi, c'est la nervosité qui s'exprime!

3765

Ma question est la suivante! C'est quoi le niveau de protection que devraient bénéficier le site et la rivière en vertu de l'application de cette loi-là?

3770

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Goudreault.

3775

PAR M. RÉJEAN GOUDREULT:

Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais demander à madame Marianne Maisonneuve de la Direction du patrimoine et de la muséologie qui travaille à ces niveaux-là, de venir nous répondre.

3780

PAR Mme MARIANNE MAISONNEUVE:

Bonsoir. Si je peux répondre à la question qui concerne justement la chute, la rivière et le site! Selon l'article 48 que vous avez probablement pris connaissance, qu'on va déposer aussi, ça dit en gros qu'on ne peut pas subdiviser des lots, faire l'ajout ou la modification des biens qui y sont construits. Donc tout ce qui est construit en ce moment est protégé par la Loi sur les biens culturels.

3785

Pour ce qui est des ajouts, on veut qu'ils s'intègrent bien au site. Donc c'est là qu'on va vérifier le projet de la minicentrale, le barrage et les constructions alentour, pour s'assurer qu'ils s'harmonisent bien au site.

3790

Et si je peux répondre aussi à la question sur la chute! Dans le fond, ce qui est important, c'est la compréhension de la chute et de la rivière du point de vue historique. Donc pourquoi il y a eu un moulin à cet endroit-là, c'est parce qu'il y avait une chute et une rivière, et c'est pour ça aussi qu'on peut pas vraiment se prononcer sur un débit minimum ou maximum, c'est plus dans le cadre

3795

de l'analyse qu'on va pouvoir approuver un débit proposé qui, selon nous, va permettre de faire le lien entre la chute et le moulin, disons.

PAR LE PRÉSIDENT:

3800

Puis le fait de réaliser une centrale à côté de l'ancien édifice, est-ce que ça ne viendra pas affecter cette valeur patrimoniale là?

PAR Mme MARIANNE MAISONNEUVE:

3805

Bien, dans le fond, la loi protège l'aspect visuel des éléments.

Ce qu'il y a à l'intérieur des bâtiments n'est pas protégé. Donc c'est l'extérieur du bâtiment qu'on va pouvoir autoriser.

3810

PAR LE PRÉSIDENT:

Toujours monsieur Lalancette!

3815

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

Oui, ma deuxième question a plus rapport au débit hydrologique de la rivière.

3820

On sait que le débit de la rivière, c'est un peu le "cash flow" du projet, puis ce qui va être turbiné à l'intérieur du canal d'amenée, tout ça.

3825

Moi, ma question, ma préoccupation principale, c'est de savoir si dans une perspective où il y a un modèle hydrologique d'exploitation des débits turbinés qui apparaît à la page 8-32 de l'étude d'impact, où ce qu'on voit en rouge les débits qui vont être disponibles dans la rivière, et en bleu, ce qui va être laissé dans le bief court-circuité...

PAR LE PRÉSIDENT:

3830

Le fameux point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s)?

PAR M. JEAN-PHILIPPE LALANCETTE:

3835

Bien, oui, ça exprime plus, si vous voulez, les moyennes interannuelles cumulées de 1984 à 2007, un truc du genre. C'est des moyennes journalières pour cette période-là.

Puis on entend beaucoup parler de changements climatiques, vous me voyez venir avec ma question! C'est que moi, je m'interroge sur la robustesse de ces analyses-là.

3840 Puis quand on parle de débit hydrologique, évidemment, on comprend que ça va être un peu la rentabilité du projet qui va être affectée par les débits hydrologiques disponibles.

Est-ce que vous avez évalué la possibilité que ces débits-là soient pas au rendez-vous? Avez-vous fait des simulations plus fines au niveau statistique, ce genre de truc là?

3845 Ce que je questionne, finalement, c'est la robustesse finalement des analyses qui ont été faites, puis un peu aussi la méthode d'évaluation qui a été utilisée par le promoteur qui est calquée sur un bassin versant analogue.

PAR LE PRÉSIDENT:

3850 Écoutez, on va commencer avec le promoteur, puis il y a quelqu'un du Centre hydrique qui va peut-être pouvoir fournir une information complémentaire. Du côté de monsieur Taillon!

PAR M. DENIS TAILLON:

3855 J'entrerai pas dans les détails, je vais demander à nos experts d'y aller si vous le jugez.

3860 Mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'effectivement, on a un avantage dans ce secteur-là, c'est qu'on a des données relativement fiables qui nous permettent d'évaluer le débit de la rivière.

3865 En plus, dès le début des phases de développement de projet, on a mis des éléments de mesure dans la rivière qui nous ont permis de quotidiennement compter la quantité d'eau qui circule dans la rivière et effectivement, au moment où on simule, on a été capable de comparer les résultats des simulations avec les résultats des données mesurées sur le terrain et on est dans les mêmes valeurs.

3870 Maintenant, par rapport aux changements climatiques, c'est un élément qui nous a été souligné lors de nos préconsultations. On a demandé de faire une évaluation de quel serait éventuellement l'impact des changements climatiques sur le projet.

3875 Je dirais que de façon générale, on parle d'améliorations potentielles, donc peut-être des crues printanières plus étalées, ou peut-être des périodes de sécheresse en période estivale. Donc pour nous, c'est peut-être moins problématique, compte tenu des restrictions de turbinage qu'on a.

Donc de façon je dirais très globale, on pense pas que les changements climatiques vont affecter négativement les performances des modèles hydrologiques qui ont été développés jusqu'à maintenant.

3880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et si je comprends bien, principalement dû au fait du turbinage comme tel?

3885 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3890 Du côté du ministère, est-ce que vous avez des prévisions par rapport à comment en général vont se réaliser les changements climatiques sur le profil hydrologique?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

3895 Je vais laisser monsieur Godin aborder la question.

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

3900 C'est une préoccupation au Centre d'expertise. Tout porte à croire présentement, avec les études qu'on fait, on prend les modèles canadiens de distribution du climat, tout porte à croire que, bon, évidemment il fait entourer ça d'une aura d'incertitude, que les paramètres qui sont à l'étude, donc les débits de crues deux (2) ans, les débits de crues vingt (20) ans, donc une (1) chance sur vingt (20) de se produire à chaque année, et l'autre paramètre qui est à l'étude, c'est le débit cent (100) ans, ces trois (3) paramètres-là, présentement, tout porte à croire qu'ils vont avoir une légère augmentation pour l'horizon 2050.

3905

Mais encore là, teinté d'une aura d'incertitude, l'ensemble de l'exercice porte à croire à une légère augmentation.

3910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous semblez aller dans le même sens que le promoteur?

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

3915

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3920

Merci monsieur Lalancette.

JEAN-YVES NADEAU

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-Yves Nadeau.

3930

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3935

Bonsoir.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

3940

Ma première question fait référence au document "Atelier thématique 1, Raison d'être du projet et infrastructures proposées".

PAR LE PRÉSIDENT:

3945

Le PR3.3? C'est quoi le titre exactement?

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

3950

Atelier thématique 1.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, c'est le PR3.3. On parle de préconsultation. C'est des documents qui ont servi à la préconsultation.

3955

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

Processus de préconsultation, exactement, daté du 10 mars 2011.

3960

Au début du document, il est mentionné que la raison d'être du projet est de servir de levier de développement économique local pour les partenaires et que les retombées profitent à l'ensemble de la communauté, mais également favoriser la pérennité du parc historique, la conservation du patrimoine et la qualité de son offre récréotouristique.

3965

D'abord, je n'ai pas trouvé dans ce document-là d'informations concernant les redevances à la Corporation du site historique de Val-Jalbert, qui me permettent de croire en sa pérennité.

3970

Puis deuxièmement, je doute que les touristes européens et américains soient bien enchantés de voir une chute dénaturée par une centrale hydroélectrique. Je ne pense pas que ce soit un attrait touristique pour eux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3975

Oui, ça, c'est une opinion, vous viendrez me le dire le 17!

Mais là, vous, vous vous interrogez sur le niveau des redevances qui pourraient être transmises à la Corporation, c'est ça?

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

3980

Ma question, je voudrais savoir quelles sont les sommes qui ont été réservées pour la Corporation du site historique, pour assurer sa pérennité avec ce projet-là.

3985

Selon les documents qu'on a vus tout à l'heure, il y avait le tableau de rentabilité sur les vingt (20) premières années, c'est les vingt (20) années du financement du projet également, j'ai compté rapidement, un calcul mental, il y avait huit millions (8 M\$) de revenus pour ces vingt (20) premières années, ce qui fait, divisé par vingt (20), un maigre quatre cent mille (400 000 \$) par année.

3990 Puis ça, ça reste à diviser aux quatre (4) partenaires. Puis la Corporation, on n'en parle pas non plus, je n'ai pas vu, peut-être qu'il y a de la documentation là-dessus, mais j'en ai pas vu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3995 OK, on va poser la question au promoteur!

PAR M. DENIS TAILLON:

4000 En fait, globalement, l'entente qu'on a conclue avec la Corporation va leur permettre de recevoir, au cours des quarante (40) prochaines années, dix-neuf point sept millions de dollars (19,7 M\$).

4005 On a prévu au départ un montant forfaitaire qui va être versé d'un point six million de dollars (1,6 M\$), qui va couvrir la période de construction plus les trois (3) premières années d'opération.

4010 Par la suite, il y a des redevances annuelles qui vont être versées à Val-Jalbert qui sont, pour une partie, des montants fixes indexés à chaque année et un deuxième volet qui est une compensation calculée sur le volume de production.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et la question, c'est de savoir combien de redevances vont être transférées à la Corporation?

PAR M. DENIS TAILLON:

4015 Dix-neuf point sept millions (19,7 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

4020 C'est le dix-neuf point sept (19,7 M\$)?

PAR M. DENIS TAILLON:

4025 Oui, au total.

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

Mais juste pour préciser la question! Parce qu'un revenu de quatre cent mille (400 000 \$) par année, je veux dire, si on attend vingt (20) ans avant de donner de l'argent à la Corporation,

4030 bien, je pense que c'est la survie du site aussi, c'est la survie du site historique, là. C'est ça que je voulais dire.

PAR LE COMMISSAIRE:

4035 Monsieur réfère à quatre cent mille (400 000 \$) par année, puis je comprends que c'est pas ça le montant que vous venez de mentionner?

PAR M. JEAN-YVES NADEAU:

4040 Excusez, c'est des montants que j'ai pris dans le tableau tantôt. J'ai additionné mentalement. Environ huit millions (8 M\$) divisé par vingt (20) ans, ça fait quatre cent mille (400 000 \$).

PAR M. DENIS TAILLON:

4045 Écoutez, au moment où on va commencer l'opération, les revenus bruts de production vont être de l'ordre de six millions deux cent mille (6 200 000 \$), si mon souvenir est exact. On va avoir des dépenses d'opération d'environ un million deux cent mille (1 200 000 \$), donc on parle pas de quatre cent mille (400 000 \$) de bénéfices à répartir entre les partenaires, là.

4050 Je l'ai expliqué tout à l'heure, les partenaires vont recevoir des montants substantiels de la production d'énergie, vont acquitter leurs obligations financières concernant l'investissement puis par la suite, ils vont être en mesure de déposer.

4055 Mais en amont de ça, les redevances à Val-Jalbert vont faire partie des coûts d'opération de la société en commandite. Donc Val-Jalbert va recevoir les allocations qui sont prévues, puis les montants qui sont prévus, de la même façon que la Société va payer les redevances au ministère, ainsi de suite.

4060 Donc ça va devenir, la redevance à Val-Jalbert, une dépense d'opération du projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

4065 Parce que la distribution des revenus, tout à l'heure, que vous avez mentionnée, c'est la répartition entre les partenaires, alors que le parc, la Corporation, comme vous dites, c'est une dépense, c'est un montant...

PAR M. DENIS TAILLON:

4070 D'opération.

PAR LE COMMISSAIRE:

4075 ... d'opération.

PAR M. DENIS TAILLON:

Et qui est payé avant la redistribution des bénéfices aux partenaires.

4080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a tout ça dans votre tableau que vous avez présenté tantôt?

PAR M. DENIS TAILLON:

4085 On pourrait même déposer, on a des petits tableaux qu'on pourrait peut-être déposer demain qui scénarisent les compensations qui sont prévues d'être versées à Val-Jalbert.

PAR LE PRÉSIDENT:

4090 On apprécierait. Donc on va avoir des chiffres demain.

Avez-vous une deuxième question?

4095 **PAR M. JEAN-YVES NADEAU:**

Oui. Ma deuxième question, vous parlez souvent dans les documents que la durée de vie du barrage est d'une quarantaine d'années, quarante-quarante-cinq (40-45) ans.

4100 Je voulais savoir, moi, oui, je comprends que la dernière partie du quarante (40) ans, les dernières vingt (20) années vont être très payantes, vu que le projet va déjà être payé, mais je voudrais savoir, moi, est-ce qu'on va se ramasser, les MRC vont ramasser une facture de démantèlement de barrage?

4105 Qu'est-ce qui arrive quand on dit que la durée de vie est terminée? Est-ce que c'est dangereux de le laisser là, qu'est-ce qu'on fait?

PAR LE PRÉSIDENT:

4110 Monsieur Taillon.

PAR M. DENIS TAILLON:

4115 Peut-être pour répondre à la question de la durée de vie de pareilles installations, je demanderais peut-être à monsieur Morin de répondre à la question.

PAR M. MARC MORIN:

4120 Si je comprends bien la préoccupation, ce qui arrive après quarante (40) ans? Donc généralement, les ouvrages sont pas démantelés, parce que la maintenance fait que – les durées de vie sont plus définies en termes de fiscalité, je dirais, pour des besoins fiscaux.

4125 La réalité, c'est que des projets qui sont bâtis au début du siècle, les Sept-Chutes, ça a été rénové, c'est encore en opération. Les barrages, on les enlève pas tant qu'ils sont permis de demeurer en opération.

Donc il y a un programme de maintenance et de suivi qui vont étendre la vie utile de ces ouvrages-là.

4130 Par contre, effectivement, à certaines périodes fixes, il y a des travaux plus importants à faire qui font partie du programme.

PAR LE PRÉSIDENT:

4135 Est-ce que vous parlez du barrage ou de la centrale?

PAR M. MARC MORIN:

4140 De l'ensemble, de l'ensemble des ouvrages, oui. En fait, tout ce qui est dans la centrale, le bâtiment comme tel, dans le fond, en autant qu'on en fait une bonne maintenance, c'est bon pour toujours.

4145 L'aspect des turbines, généralement après vingt (20) ans, il va y avoir des réfections, on peut parler de changer les roues. Toutes les pièces encastrées demeurent.

Donc les parties mobiles vont être changées à des fréquences relativement longues, on parle de vingt (20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

4150 Donc si je résume, vous dites que finalement, au bout de quarante (40) ans, on va l'avoir rénové, puis on va continuer?

PAR M. MARC MORIN:

4155 Oui, ça fait partie des programmes d'entretien. Puis à des dates fixes, il y a des entretiens plus importants à faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4160 Mais du côté du ministère de l'Environnement, parce que vous, vous gérez plusieurs barrages, est-ce que c'est ça qui aurait dû arriver pour les autres?

Est-ce que c'est comme ça que ça devrait s'appliquer?

4165 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Effectivement, monsieur le Président, le ministère de l'Environnement est un gestionnaire de barrages important au Québec. Je demanderais à François peut-être de venir donner un aperçu de cette gestion-là, puis de préciser au bout du quarante (40) ans qu'est-ce qui se passe avec ce genre d'installation là, par rapport à la réglementation ministérielle.

4170

PAR LE PRÉSIDENT:

Absolument.

4175

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

Je pense que je suis pas nécessairement le meilleur intervenant pour ça.

4180 Monsieur parlait de la fiscalité tantôt, c'est plutôt les ententes avec Hydro-Québec qui stipulent...

PAR LE PRÉSIDENT:

4185 On va y aller avec Hydro-Québec tantôt, mais du côté du ministère, du Centre hydrique, la réglementation, qu'est-ce qu'elle dit?

PAR M. FRANÇOIS GODIN:

4190 Je vais valider avec les gens de barrages, parce que je suis hydrologue et non pas responsable des barrages.

Donc je vais pouvoir vous revenir avec une réponse là-dessus.

4195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

4200 On va vous revenir avec une réponse demain après-midi là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

4205 OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

4210 MRNF Énergie, est-ce qu'ils ont un commentaire à émettre concernant la propriété ou qu'est-ce qui se passe avec le barrage au bout de quarante (40) ans?

PAR M. DENIS CAREAU:

4215 Bien effectivement, avec l'exploitant, il va y avoir un contrat de location de force hydraulique qui va être signé. Dans ce contrat-là qui s'attache aussi aux contrats d'achat d'Hydro-Québec, donc vingt (20) ans avec une possibilité de renouvellement, il y a une obligation à la fin de redonner les aménagements à l'État comme tel, donc au gouvernement, pour que le gouvernement, dans vingt (20) ans ou quarante (40) ans, prenne la décision qu'il jugera à propos à ce moment-là au niveau de l'utilisation future du barrage.

4220 Il peut décider de le remettre en exploitation auprès de la municipalité, donc le relouer ou de demander sa démolition, ou autres éléments possibles.

4225 Mais de base, les installations reviennent, après quarante (40) ans, au gouvernement du Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

4230 Et nommez-nous donc des cas où le gouvernement a pris possession au bout de quarante (40) ans? Qu'est-ce qu'il en a fait des barrages?

PAR M. DENIS CAREAU:

4235 Bien, le problème, c'est que les premiers contrats de petites centrales, c'est au début des années quatre-vingt-dix, donc il y a pas de cas où on est arrivé à échéance à venir jusqu'à date.

Donc on a préféré plutôt laisser au gouvernement du futur le soin de décider ce qui arrivera avec ces barrages-là dans ce temps-là.

4240 Mais effectivement, les installations sont capables de vivre plus longtemps que vingt (20) ans ou quarante (40) ans, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4245 Donc théoriquement, si je comprends bien, c'est le gouvernement qui reprend possession, qui devient propriétaire?

PAR M. DENIS CAREAU:

4250 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4255 Vous allez vérifier ça, madame Paul, du côté de la réglementation gouvernementale?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui, absolument.

4260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4265 Je suis en train de réfléchir, parce que dans le fond, vous dites, après quarante (40) ans, on va renouveler, puis le barrage va continuer, puis la centrale va continuer, mais ce que je comprends de la réglementation, c'est que ça retourne au gouvernement?

PAR M. DENIS CAREAU:

4270 Oui, mais comme je disais, les installations vont être encore quand même potables puis vont être en bon état si elles ont été bien entretenues, ça fait que c'est pour, je veux dire, mettre une balise qu'on a décidé de faire des contrats vingt (20) ans renouvelables vingt (20) ans.

4275 Mais là, comme je vous dis, possiblement qu'à la fin, le gouvernement est pas intéressé à se retrouver avec des centaines de milliers de petites installations de barrages partout, donc là, il va les resoumettre à la location aux communautés peut-être ou à d'autres intervenants. Mais là, ce sera à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4280 OK. Merci monsieur.

MARIE-CLAUDE PARIS

4285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Marie-Claude Paris. On va continuer encore quelques minutes pour ne pas dépasser idéalement onze heures (11 h).

4290 Madame Paris!

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

4295 Oui, j'en ai vraiment pas pour longtemps, de toute façon.

Bien en fait, moi, j'ai vraiment pas une question compliquée, c'est assez simple. En fait, j'ai cru comprendre durant la présentation, si on veut, plus informative du projet que l'intérêt principal était vraiment dans l'intérêt des communautés du Lac-Saint-Jean. Moi, c'est ce que j'en ai compris.

4300 Alors ma question est la suivante! Elle s'adresse vraiment aux multiples promoteurs. S'il y avait possibilité d'existence d'un autre projet, différent, qui aurait un coût soit égal ou moindre, qui aurait autant ou plus de retombées économiques, autant au niveau touristique que directes, que ce projet-là pouvait générer plus d'emplois, des saisonniers, mais même des permanents, puis même aussi des gens qui seraient prêts le faire bénévolement, parce que ça leur appartiendrait,

4305

4310 qui offrirait aucune dégradation notable au niveau écologique et patrimonial, et donc qui aurait beaucoup moins de coûts au niveau d'investigations, de recherches, et blablabla, et tout le kit, je me rends compte que c'est compliqué de comparer des bananes puis des oranges, mais c'est compliqué de parler de poisson en pourcentage aussi!

4315 Alors autrement dit, ma question, c'est s'il y avait moyen de marquer le temps, comme vous l'avez si bien dit, en réécrivant l'histoire de ce site, mais de manière communautaire? C'est-à-dire en développant mais selon l'énergie créative des citoyens, est-ce que les multiples promoteurs, est-ce qu'ils auraient moins, autant ou plus d'intérêts à encore investir dans un tel projet?

4320 Est-ce qu'ils seraient encore prêts à oser à prendre des chances, à développer des projets originaux et à sortir des traditions?

4320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Taillon.

4325 **PAR M. DENIS TAILLON:**

Écoutez, la question, c'est dans le fond, est-ce qu'on est ouvert à regarder d'autres projets!

En ce qui nous concerne, nous, on est ouvert à regarder d'autres projets...

4330 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:**

À investir!

4335 **PAR M. DENIS TAILLON:**

À examiner le développement d'autres projets dans le domaine de l'énergie, c'est notre mandat premier.

4340 Si c'est des projets dans d'autres filières de développement, il faudrait voir auprès de chacun des partenaires si à travers d'autres approches de développement, ils seraient intéressés à développer des projets à Val-Jalbert.

4345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la MRC, par exemple, monsieur Potvin!

Est-ce que vous seriez intéressés?

PAR M. GILLES POTVIN:

4350 Bien écoutez, je vous parlais tout à l'heure de l'effort de diversification de l'économie, on vit un peu la déconfiture des secteurs traditionnels, la forêt, les ressources traditionnelles.

C'est sûr que s'il y avait de l'innovation où on peut anticiper des retours, que ce soit en termes de retombées, en termes d'emplois, le milieu n'écarte pas ça.

4355 On a un entrepreneur collectif au niveau de la MRC justement qui a supporté la deuxième, troisième transformations du bois, avec plus ou moins de succès, je l'avoue, mais ils ont quand même investi au-delà d'un million de dollars (1 M\$) dans cette partie d'aventure là.

4360 C'est pour ça qu'on veut diversifier les apports, les retours également sur l'investissement.

4365 Parce que dans le cas de Val-Jalbert, ce qui est intéressant avec la production hydroélectrique, c'est de l'argent neuf. On prend pas l'argent des contribuables, parce que c'est des investissements de base pour le développement du projet, ils vont être remboursés, et puis là, on génère, c'est un nouvel apport d'argent neuf.

Alors c'est sûr qu'on est prêt à financer des nouvelles expériences, mais il faut, au bout du compte, que ça sonne et trébuche, comme on dit, parce qu'on est là pour ça.

4370 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:**

Que ça quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

4375 S'il vous plaît.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

4380 Pardon, j'ai pas compris.

PAR M. GILLES POTVIN:

4385 Que ça sonne et trébuche, ça veut dire qu'il faut qu'il y ait un rendement, qu'il y ait un retour à quelque part, il faut que ce soit comptable. Parce que sans ça, on prendra pas les fonds publics, les impôts puis les investir avec pas de revenus possibles.

4390 On gère des taxes, on gère des infrastructures, des services d'abord, parce qu'oublions pas que le mandat de développement de l'administration publique, c'est un pouvoir accessoire, c'est pas le pouvoir fondamental. C'est de d'abord de gérer les services, la sécurité, l'hygiène du milieu. Le développement, c'est un pouvoir accessoire.

4395 On se permet de le faire parce que les gouvernements supérieurs sont en panne d'imagination et nous demandent de participer à l'effort. Alors c'est ce qu'on fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4400 Merci. Est-ce que du côté des deux (2) autres MRC, vous auriez des commentaires additionnels?

Du côté de la Communauté? Non plus, OK, merci beaucoup.

Votre deuxième question.

4405 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:**

4410 Bien là, en fait, ça l'a un petit peu changé. On parle ici de cinquante-trois millions de dollars (53 M\$), j'ai vraiment bien compris, cinquante-trois millions de dollars (53 M\$) avec des personnes en panne d'imagination! Il faut que ce soit comptable, comment vous avez appelé ça, en redevances ou en je sais pas quoi, là. Tabarouette, si c'est juste une panne d'imagination, le problème...

PAR LE PRÉSIDENT:

4415 Vous viendrez me le dire le 17!

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

4420 Oui, je vais revenir le 17, promis. Ma question, pardon!

4425 Pensez-vous vraiment, chers multiples promoteurs, que votre idée, votre projet, votre vision, avec l'investissement, avec les risques et avec tout ce que ça encourt, avec tout le creusage de génie, de comment qu'on va faire pour arriver avec tout contourner les lois, les passe-passe, les je sais pas combien de salaires à venir jusqu'à date que vous avez eus juste à faire la conception de ce projet-là, pensez-vous vraiment que c'est la meilleure idée à faire avec cinquante-trois millions de dollars (53 M\$) sur le site de Val-Jalbert? C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4430 Vous viendrez nous le dire le 17.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

4435 Non, mais je veux savoir si ces gens-là sont vraiment convaincus que c'est la meilleure idée. Qu'ils sont vraiment convaincus que c'est vraiment une bonne idée, c'est comme, oui, on se lance là-dedans, c'est vraiment une bonne idée.

PAR LE PRÉSIDENT:

4440 Du côté de la MRC, vous avez peut-être un commentaire additionnel?

PAR M. GILLES POTVIN:

4445 Oui, nous, en fait, après avoir étudié puis analysé, puis vécu d'autres expériences, et puis en mettant des succès en parallèle avec des échecs également, on pense que dans le contexte, avec l'effort, parce que c'est de l'argent qu'on va chercher chez l'ensemble des Québécois, parce que c'est payé par Hydro-Québec, donc c'est de l'argent neuf, c'est une contribution nationale à un effort territorial local.

4450 On pense que pour les montants en jeu, c'est le meilleur investissement, puis c'est le meilleur défi qu'on peut proposer à la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

4455 Merci. Merci madame Paris.

PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS:

4460 Merci. Je vais revenir le 17 avec mon imagination en pensant à mon enfant ainsi qu'à la pérennité de mon espèce!

MAXIME OUELLET

PAR LE PRÉSIDENT:

4465 Monsieur Maxime Ouellet.

PAR M. MAXIME OUELLET:

4470 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

4475 **PAR M. MAXIME OUELLET:**

Ma question, ma première question va être assez rapide, j'ai l'impression.

4480 Vous nous garantissez sept mètres cubes ($7 \text{ m}^3/\text{s}$) d'eau en débit constant dans la chute. Je veux savoir en crue, parce que la chute grossit toujours soit au printemps ou à la minute qu'il y a de l'eau de plus, tout le surplus va être dirigé vers le barrage, si je comprends bien, je veux savoir, moi personnellement, je vais voir la chute plus souvent, puis je pense qu'il y a beaucoup de monde de Roberval qui vont voir la chute plus souvent quand elle est plus grosse, en crue au printemps, ça pourrait avoir un impact sur le tourisme.

4485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc votre question, c'est de savoir?

4490 **PAR M. MAXIME OUELLET:**

L'impact touristique par rapport à la réduction de la chute à sept mètres cubes ($7 \text{ m}^3/\text{s}$). En crue, elle est plus grosse que sept mètres cubes ($7 \text{ m}^3/\text{s}$), on s'entend?

4495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous, vous voulez l'avoir à sept mètres cubes ($7 \text{ m}^3/\text{s}$)?

PAR M. MAXIME OUELLET:

4500

Non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4505

En débit esthétique?

PAR M. MAXIME OUELLET:

4510

En débit esthétique, c'est sept mètres cubes ($7 \text{ m}^3/\text{s}$). Mais tout le surplus, ça va dans la chute. Il y a jamais plus que sept mètres cubes ($7 \text{ m}^3/\text{s}$) qui va passer dans la chute de Val-Jalbert, c'est ça que je veux savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4515

On va laisser monsieur Taillon répondre.

PAR M. DENIS TAILLON:

4520

Pour comprendre la dynamique de fonctionnement de la centrale, il y a peut-être deux (2) éléments d'information qu'il faut intégrer.

4525

D'abord pour activer la centrale, ça lui prend quatre mètres cubes-seconde ($4 \text{ m}^3/\text{s}$). Donc si on rajoute le sept mètres ($7 \text{ m}^3/\text{s}$) esthétique, ça veut dire qu'en deçà de onze mètres cubes-seconde ($11 \text{ m}^3/\text{s}$), il y a pas possibilité de turbiner.

S'il y a plus, effectivement, il y a sept mètres cubes ($7 \text{ m}^3/\text{s}$) d'eau qui reste dans la chute, et le reste est turbiné.

4530

Mais la capacité maximale de volume d'eau que peut prendre la machine, c'est dix-neuf point cinq mètres cubes-seconde ($19,5 \text{ m}^3/\text{s}$). Donc si par exemple en période de crue, ça coule, exemple, à quarante-cinq mètres cubes d'eau seconde ($45 \text{ m}^3/\text{s}$), on en prélève dix-neuf point cinq ($19,5 \text{ m}^3/\text{s}$) qui est la capacité maximale de la machine, et le reste coule naturellement dans la chute.

4535

PAR M. MAXIME OUELLET:

Ça répond à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4540

Avez-vous une deuxième question?

PAR M. MAXIME OUELLET:

4545

Oui. Ma deuxième question, c'est plus mécanique. C'est que tantôt, je savais pas, mais on a parlé du refroidissement de la turbine qui est créé par l'eau de la chute.

4550

Une turbine comme ça, ça crée de la chaleur, on s'entend, est-ce que ça peut minimalement réchauffer l'eau de la sortie dans le fond, l'eau de la rivière, puis l'impact écologique que ça pourrait avoir sur la biodiversité de la rivière?

PAR LE PRÉSIDENT:

4555

Monsieur Taillon, est-ce que la température de l'eau peut être influencée?

PAR M. DENIS TAILLON:

4560

Selon nos données, non, mais peut-être que monsieur Morin pourrait compléter avec l'expérience qu'il a de ce type d'infrastructures.

PAR M. MARC MORIN:

4565

Il faut comprendre que le débit utilisé pour le refroidissement, c'est un débit relativement faible. On parle moins que le débit écologique, entre autres.

Donc ça fait une petite quantité d'eau qui est légèrement rehaussée en température, on parle peut-être d'un degré (1 °), qu'on revient mettre à l'ensemble du débit qui passe dans la machine et dans la chute. C'est imperceptible à la sortie.

4570

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

4575

LAVAL MORIN

4580

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Laval Morin.

4585

PAR M. LAVAL MORIN:

On parle de cinquante-cinq pour cent (55 %) de capacité de turbinage, ça, c'est le pourcentage d'une turbine, pourquoi qu'on en met deux (2)?

4590

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, c'est clair. Monsieur Taillon.

4595

PAR M. DENIS TAILLON:

En fait, c'est que le cinquante-cinq pour cent (55 %) dont on fait référence, évidemment, intègre le plan de turbinage qui va être propre à ce projet-là. Il y a des restrictions de turbinage qui vont être dues entre autres au débit esthétique, ce qui fait que l'installation ne pourra pas être en continue opération.

4600

Maintenant, pourquoi deux (2) centrales plutôt qu'une (1), je vais demander à monsieur Morin de répondre à la question.

4605

PAR M. MARC MORIN:

Quand vous faites référence au cinquante-cinq pour cent (55 %), ça veut dire qu'en moyenne, on produit à peu près la moitié de la capacité installée.

4610

Si on a cette production-là, c'est que de temps en temps, on peut produire plus aussi. Si on installait seulement une machine, au bout du compte, il y a certaines périodes dans l'année qu'on a un débit plus faible, que même pour alimenter une machine, une seule machine au lieu de deux (2), elle va fonctionner aussi juste à la moitié de sa capacité.

4615

Donc le projet actuellement, on a équipé dix-neuf virgule cinq mètres cubes-seconde (19,5 m³/s), les facteurs d'utilisation communs dans l'industrie, autant à Hydro-Québec qu'à d'autres promoteurs privés, c'est entre cinquante (50 %) et soixante pour cent (60 %), en général, de moyenne, du débit d'équipement.

4620 Cette valeur-là, c'est la pratique qui l'a démontrée, c'est que c'est une valeur qui est économiquement intéressante. Ça veut dire que pour l'argent que vous investissez pour avoir une machine un peu plus grosse ou avoir deux (2) machines, elles se paient, mais elles permettent aussi de rentabiliser l'ensemble des investissements, les chemins d'accès et tout ça, ça fait qu'il y a plusieurs frais fixes au projet.

4625 Donc ces valeurs-là, c'est des pratiques depuis plus de quarante (40) ans dans l'industrie. On se tient toujours aux alentours de soixante pour cent (60 %), dépendamment des coûts de construction versus les coûts des équipements, puis de la tarification applicable, les valeurs varient un peu de période en période, mais c'est toujours dans cet ordre-là.

4630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Morin, votre deuxième question.

PAR M. LAVAL MORIN:

4635 À cinquante-cinq pour cent (55 %), est-ce que vous auriez à l'idée de tourner la Petite-Martine, puis la rivière Ouellet, ça ferait bien pour faire virer l'autre turbine?

Est-ce que c'est dans vos plans?

4640

PAR M. DENIS TAILLON:

Non, c'est pas dans nos plans.

4645 **PAR M. LAVAL MORIN:**

Moi, c'est ça que je ferais.

PAR M. DENIS TAILLON:

4650

C'est pas dans nos plans.

PAR LE PRÉSIDENT:

4655 Vous viendrez nous le dire le 17 avril.

PAR M. LAVAL MORIN:

Ah OK!

4660

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça fait que je vous remercie.

4665

PAR M. LAVAL MORIN:

Ah, il y avait la température de l'eau!

PAR LE PRÉSIDENT:

4670

C'est parce que vous avez fait vos deux (2) questions!

PAR M. LAVAL MORIN:

4675

J'ai posé mes deux (2) questions? Ah! OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Morin.

4680

OLIVIER HUARD

4685

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Olivier Huard.

PAR M. OLIVIER HUARD:

4690

Rebonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

4695

Rebonjour.

PAR M. OLIVIER HUARD:

4700 Je pensais pas repasser ce soir, donc je vais juste revoir mes notes, je vais prendre deux (2) secondes, si vous me permettez!

4705 Tantôt, il a été mentionné que le site historique de Val-Jalbert a été inclus dans le Répertoire canadien, en fait il a une valeur patrimoniale, mais il est non seulement patrimonial, il est inclus dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, et ça comprend tout le territoire, deux kilomètres carrés (2 km²) qui suit l'axe nord-sud de la rivière Ouiatchouan. Donc l'ensemble du site qui est concerné en ce moment par le projet.

4710 Tantôt, la réponse de la dame du ministère de la Culture, sur la protection culturelle de la chute elle-même, ne m'a pas vraiment satisfait. Elle a parlé beaucoup des bâtiments.

J'aimerais savoir, dans le fond, de quelle façon la Loi sur la culture protège la chute? Parce qu'on s'entend que oui, les bâtiments historiques, mais tout ce qu'on parle de Val-Jalbert existe parce qu'il y a une chute au départ.

4715 Donc je voulais savoir de quelle façon le ministère de la Culture peut protéger la chute avec la loi?

PAR LE PRÉSIDENT:

4720 OK, c'est clair, du côté du ministère!

PAR M. RÉJEAN GOUDREAU:

4725 Je vais demander à madame Maisonneuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez bien saisi la question?

4730 **PAR Mme MARIANNE MAISONNEUVE:**

Oui, absolument. Dans le fond, bon, on comprend que Val-Jalbert a été créé parce qu'il y avait une rivière puis une chute.

4735 Puis la valeur patrimoniale du site historique prend en compte la chute et la rivière. De là à dire qu'il y a un débit qui est important pour la valeur patrimoniale du site, il faut que la rivière et la chute puissent faire comprendre la relation entre Val-Jalbert construit et la rivière et la chute.

4740 Mais on peut pas vraiment dire il y a un débit minimum ou maximum comme ça, il faudrait voir, il faudrait étudier la question. L'analyse est en cours, puis pour l'instant, on peut pas vraiment dire qu'il y a un débit qui serait minimum pour la compréhension.

PAR LE PRÉSIDENT:

4745 Si je comprends bien, vous analysez ça dans un tout?

PAR Mme MARIANNE MAISONNEUVE:

4750 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

La chute et les autres...

4755 **PAR Mme MARIANNE MAISONNEUVE:**

Oui, c'est la compréhension du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

4760 OK.

PAR M. RÉJEAN GOUDREAU:

4765 En complément, on peut dire que c'est la compréhension du site, mais il y a aussi dans son historique.

4770 Il faut comprendre qu'il y a eu un jour un barrage sur cette rivière-là, et il y avait déjà une voie d'amenée d'eau, il y a eu un moment dans son existence où des débits étaient aussi réduits parce qu'on utilisait l'eau.

Et tout ça dans son histoire fait partie de l'interprétation du site qu'on a à faire. C'est-à-dire que c'est un site, une ville industrielle moderne du début du siècle et qui utilisait l'eau, qui utilisait la

4775 présence de la chute pour faire du développement industriel dans la région à partir de ces installations-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4780 OK, merci. Deuxième question, monsieur Huard!

PAR M. OLIVIER HUARD:

4785 Mettons que la chute servait de moteur mécanique, elle a pas servi d'hydroélectrique, au niveau historique, mais bon!

4790 Ma deuxième question! La Corporation du parc régional de Val-Jalbert a reçu une aide financière de près de vingt et un millions de dollars (21 M\$) – monsieur de la Corporation a dit vingt et un (21 M\$) tantôt – en 2009-2010, de la part des trois (3) paliers de gouvernement, pour la conservation et la mise en valeur du lieu.

4795 Le projet en cours de réalisation se fonde sur la mission de l'organisme qui est de conserver et mettre en valeur de manière durable un site patrimonial et touristique dont les fondements reposent sur son histoire, ses vestiges ainsi que sur la qualité de son paysage bâti et naturel.

4795 Il a pour objectif d'assurer la pérennité du patrimoine de Val-Jalbert.

4800 Comment se fait-il que la Corporation du parc de Val-Jalbert ne respecte pas son engagement de respecter la pérennité du parc de Val-Jalbert, ce qui était une condition financière sine qua non de la subvention de près de vingt millions (20 M\$) qu'ils ont reçue il y a deux-trois (2-3) ans?

PAR LE PRÉSIDENT:

4805 Mais moi, je voudrais savoir, ce vingt et un millions (21 M\$) là, est-ce qu'il est relié au projet?

PAR M. OLIVIER HUARD:

4810 Non, en fait, c'est que le parc, la Corporation du parc de Val-Jalbert a reçu cet argent-là pour préserver le parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, OK.

PAR M. OLIVIER HUARD:

4815

Et deux (2) ans après, peut-être même un (1) an après la subvention, je sais pas exactement la date exacte, on reçoit un projet à partir de centrale électrique qui a une possibilité de menacer l'intégralité du site.

4820

Donc je vois pas du tout, à mon sens, on dirait que ça pervertit, dans le fond, la mission, l'objectif de la subvention, puis la mission du parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

4825

OK. Donc monsieur Bouchard, est-ce que le projet comme tel vient en contradiction avec l'aide qui a été consentie par les trois (3) paliers de gouvernement?

PAR M. DANY BOUCHARD:

4830

Deux (2) choses totalement différentes, monsieur le Président.

4835

Je pense qu'au départ, je pense que le site de Val-Jalbert, depuis 2002, parce qu'il y a un comité qui a été formé en 2002, un "CABO" qu'on appelle, pour relancer le site, et il y a un projet de développement qui a été déposé à ce moment-là pour relancer le site et ses opérations. Ça, c'est une chose.

4840

Et dans le cadre de ce projet-là, il y a eu des demandes de subventions qui ont été faites justement pour, dans le fond, améliorer l'expérience de visites, améliorer aussi la conservation des biens culturels sur le site, parce que je pense qu'on était rendu à un état quand même de dégradation assez avancé.

Donc je pense que ce projet-là a été fait, il a été réalisé presque en totalité maintenant, parce qu'il nous reste encore quelques mois à cette subvention-là.

4845

Par contre, cette subvention-là a fait que nous avons, depuis trois (3) ans, amélioré la performance du site de Val-Jalbert, c'est vrai, mais pas suffisamment pour assurer une perte des quinze (15) dernières années qu'on a constatée sur le site.

4850

Donc je pense que dans ce cadre-là, les argents qui vont être assurés ou qui vont arriver en redevances dans le cadre du projet de centrale va aller en continuité d'assurer ou de maintenir à contribuer à la pérennité du site de Val-Jalbert.

4855 Donc je pense que c'est deux (2) choses quand même différentes. Je pense qu'il y a pas de conditions reliées à la subvention de vingt et un millions (21 M\$) et le projet de la centrale. En tout cas, si j'ai bien compris la question, peut-être pas, mais ces deux (2) projets, c'est deux (2) choses complètement différentes à notre niveau.

PAR LE PRÉSIDENT:

4860 Ça va, merci.

4865 Donc ça va être tout pour ce soir. Il reste cinq (5) personnes dans le registre, vous perdez pas votre rang. La Commission va poursuivre ses travaux demain après-midi à compter d'une heure et demie (1 h ½).

Donc je vous invite à nouveau, vous allez passer en priorité évidemment.

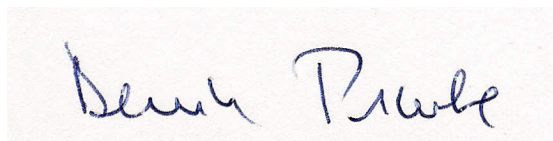
Donc merci beaucoup pour cette excellente soirée, merci à tous de votre participation.

4870 _____

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MARS 2012 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4875 _____

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

4880